

# Le SEC = Système européen des comptes nationaux

## Les grands principes

Benoît Bayenet

Cours de finances publiques

Année 2015-2016

Email : [bbayenet@ulb.ac.be](mailto:bbayenet@ulb.ac.be)

<http://www.bayenet.be>



# Démystifions le SEC !



*Ce n'est pas seulement un comptable que nous cherchons,  
mais un artiste de la comptabilité !*



# Zone euro : l'Irlande et l'Espagne se détachent en tête du peloton

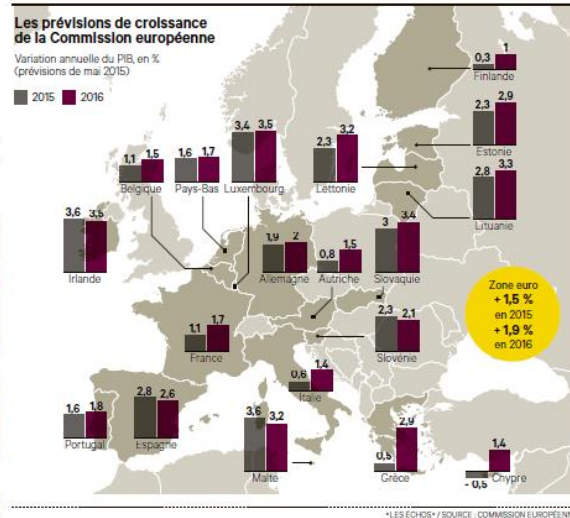
- Ils affichent de forts rebonds de croissance.
- Les réformes doivent se poursuivre.

## EUROPE

Virginie Robert  
vrobot@lesechos.fr

Ces derniers jours, les prévisions de croissance revues à la hausse dans la zone euro sont tombées comme rythmées par un métronome. La Bundesbank mise désormais sur une progression du PIB allemand de 1,7 % en 2015, alors qu'elle envisageait qu'un malgre 1 % en décembre dernier. La Banque de France anticipe maintenant une croissance du PIB de 1,2 % en 2015 et de 1,8 % en 2016. Le FMI vient de revoir favorablement ses projections pour l'Espagne (3,1 % en 2015), qui fait la course en tête avec l'Irlande (3,6 %) dans la zone euro. Le Luxembourg (3,4 %), Malte (3,6 %) ou encore la Slovaquie (3 %), de taille sensiblement plus modeste, font également partie des locomotives.

« Un choc positif »  
Faut-il y voir le signe d'un rebond plus fort qu'anticipé ou la conséquence d'un excès de prudence dans les anticipations précédentes ? « Le cercle est un peu plus vertueux », constate Jean-Michel Sica, chef économiste pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique chez Standard & Poor's, pour qui ces révisions traduisent aussi une prise en compte tardive de l'impact de la baisse des prix du pétrole. Mais, note-t-il, « il y a eu un choc positif du pouvoir d'achat au premier trimestre avec une petite reprise des salaires et une stabilisation de la situation fiscale ». La poursuite des réformes structurelles dans les différents États et l'investissement sur de grands projets rentables d'infrastructures européennes – pas encore assez nombreux – devraient consolider la croissance. Tout sur le front de l'emploi, accou-



### L'Espagne en plein rebond

Si l'Espagne affiche encore l'un des taux de chômage les plus élevés d'Europe (23,8 %), elle crée de nouveaux emplois en masse – le pays comptait 118.000 chômeurs en moins sur le seul mois de mai. La croissance de l'activité s'améliore de trimestre en trimestre (+0,9 % sur les trois premiers mois de l'année contre +0,7 % au quatrième trimestre 2014). Les raisons ? Les ménages consomment davantage, les entreprises recommencent à investir, le secteur du bâtiment a repris des couleurs après une crise de l'immobilier sans précédent. La baisse de l'euro sert également bien un pays exportateur. Du coup, le FMI vient de revoir à la hausse ses prévisions de croissance pour 2015 (3,1 % contre 2,9 % pour le gouvernement espagnol). Il a salué les réformes sur le marché du travail et le secteur financier mais...

### L'Irlande, un tigre dans le moteur

Le gouvernement irlandais a calé son budget 2015 sur une croissance de 4 % et prévoit un rythme de hausse du PIB supérieur à 3 % jusqu'à la fin de la décennie. Même si la Commission européenne et le FMI se montrent un peu moins optimistes (+3,5 % cette année, l'Irlande offre l'une des économies les plus dynamiques de la zone euro. Le pays semble avoir définitivement tourné le dos à la crise et il est volontiers cité en exemple par la chancelière allemande, Angela Merkel, qui le qualifie de « moteur de croissance de l'Europe ». Le pays symbolise à ses yeux ce que le mélange de réformes et de rigueur budgétaire peut produire de meilleur. Dans l'immédiat, la demande intérieure s'est redressée et les exportations reprennent de la vigueur profitant de la baisse de l'euro et de la reprise économique chez ses principaux clients. — C. C.

### Reprise en vue pour la France

Après trois années de quasi-stagnation du PIB, l'économie française retrouve petit à petit des couleurs. L'OCDE et la Commission européenne tablent sur une croissance de 1,1 % en 2015, alors que le FMI est lui, légèrement plus optimiste puisqu'il s'attend à ce que le PIB progresse de 1,2 %. Pour mémoire, à l'automne 2014, Bruxelles estimait la croissance de l'économie française en 2015 à seulement 0,7 %. Entre-temps, le pétrole a chuté, l'euro s'est déprécié et les taux d'intérêt se sont détendus. De quoi améliorer le pouvoir d'achat et donc la consommation des ménages dans un contexte de faible hausse de salaires. La consommation devrait progresser de 1,6 % environ cette année et largement tirer la croissance de cette année. Reste à savoir si l'investissement des entreprises va prendre le relais au cours des prochains trimestres. — G. C.

### Pays-Bas : le soutien des ménages

Tournant le dos aux années de crise, les Pays-Bas devraient connaître une croissance moyenne de leur PIB de 2 % en 2015, 2016 et 2017, contre 0,9 % l'année dernière. Ces prévisions revues à la hausse de la banque centrale néerlandaise et du Bureau central du plan laissent présager les plus forts taux de croissance depuis 2008. A côté des exportations demeurant le principal moteur de l'économie, ce rythme soutenu provient d'une hausse attendue des dépenses des ménages (+2 % en 2015, +2,3 % en 2016 et +2,4 % en 2017) et des investissements des entreprises (+4,3 % par an entre 2015 et 2017). Le taux de chômage ne devrait pas dépasser 7 % cette année (7,4 % en 2014) pour se tasser à 6,9 % l'année prochaine et à 6,7 % en 2017. Quant au déficit, il sera cantonné à 1,6 % du PIB cette année pour dégringoler à 0,6 % d'ici à deux ans. — D. B. (à Amsterdam)

### L'Estonie en tête des pays Baltes

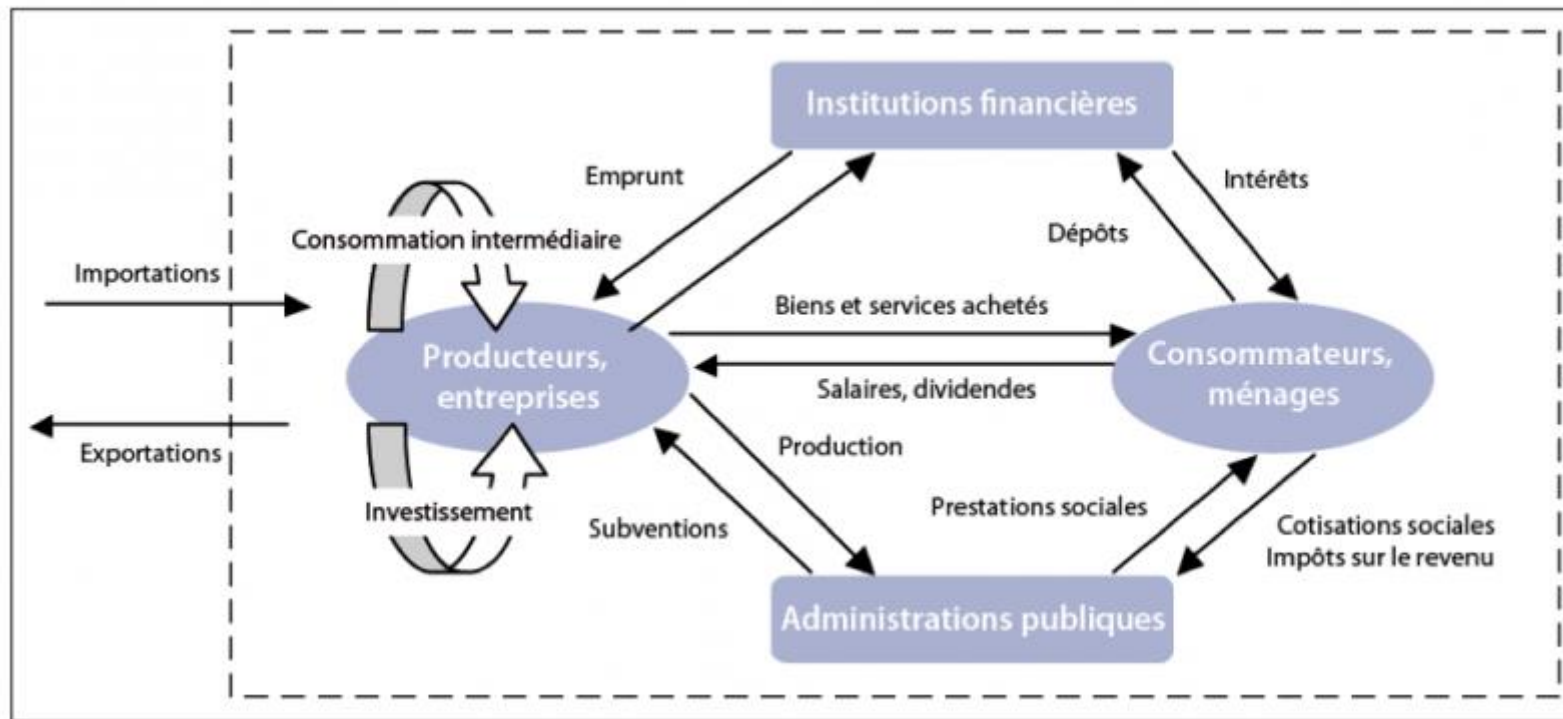
En dépit de la crise russe qui pèse lourdement sur ses exportations, la croissance en Estonie devrait être légèrement supérieure à 2 % cette année et accélérer à 3 % l'an prochain, grâce à la demande extérieure, selon la Commission européenne. Après un régime draconien, mélange de baisse des salaires et de coupes dans les dépenses publiques, l'économie est repartie l'an dernier, portée par une forte consommation intérieure liée aux hausses de salaires et des retraites et aux exportations qui ont progressé de 2,6 % en dépit d'une faible demande intérieure et des représailles commerciales mises en place par la Russie en réponse aux sanctions européennes. Les exportations vers la Russie devraient chuter de 50 % cette année après un recul de 15 % en 2014. L'investissement devrait reprendre progressivement avec les premiers déboursements des fonds budgétaires européens. — C. C.

Jeudi 11 juin 2015 Les Échos

## Comment déterminer ces indicateurs ?



**Economie nationale** : décisions et actions de millions d'agents économiques individuels ➡ comment comptabiliser tous ses échanges et ses interactions ??



[http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:F1\\_Circuit\\_%C3%A9conomique\\_national,\\_2012.png](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:F1_Circuit_%C3%A9conomique_national,_2012.png)

**Comptabilité nationale** vise à décrire l'activité économique (mesurable en termes monétaires) de chaque unité d'une économie nationale et permettre de construire des agrégats macroéconomiques



## Comptabilité nationale : quelques éléments historiques

- ❖ Fruit d'une longue évolution qui a commencé avec les premières estimations fin du 17<sup>ème</sup> siècle en Angleterre par Sir William Petty (1665) et Gregory King (1696)
- ❖ 1<sup>er</sup> tableau économique (1758) basé sur des flux économiques : F. Quesnay
- ❖ Grande dépression des années 30 : besoin de disposer d'informations précises sur l'intensité et la nature de la crise économique → autorités américaines : établir des estimations officielles du revenu national
- ❖ Liens entre théorie macroéconomique et comptes nationaux → Keynes (Théorie générale, 1936) : investissements, évolution du revenu et des dépenses publiques = variables stratégiques
- ❖ Origine du regroupement des agents économiques en branches d'activités et en secteurs : travaux de Keynes et de Leontief



- ❖ Seconde guerre mondiale : renforcement de la nécessité d'établir des comptes nationaux :
  - “ établissement des comptes nationaux officiels en Grande-Bretagne
  - “ développement de l'optique dépenses dans la comptabilité nationale aux Etats-Unis pour disposer des bonnes informations pour éviter une nouvelle dépression après la guerre
  - “ besoin d'harmonisation internationale pour coordonner l'effort de guerre des Alliés
  
- ❖ Après la seconde guerre mondiale : rôle de l'Etat dans la gestion de la vie économique ➡ comptes nationaux = outil idéal pour fonder ses politiques sur la base de paramètres objectifs et d'estimation des effets attendus



- ❖ Nations-Unies (1953) : coordination des efforts de harmonisation internationale (démarche similaire du FMI pour les balances des paiements)  
➡ publication du Système de comptabilité nationale ou SCN
- ❖ Belgique : relativement à la traîne en Europe ➡ premiers comptes nationaux : 1963 (préoccupations d'après guerre : davantage liées à la lutte contre l'inflation, la croissance étant alimentée par le processus de reconstruction)
- ❖ 1993 : publication par le FMI, Eurostat, OCDE et la Banque mondiale d'une révision du Système de comptabilité nationale SCN 1993
- ❖ Eurostat : en conformité avec le SCN et pour répondre aux besoins plus spécifiques de l'UE : Système Européen des Comptes nationaux (SEC 1995). La première version du SEC date de 1970.
- ❖ Depuis septembre 2014 : mise à jour du SEC 95 par le SEC 2010





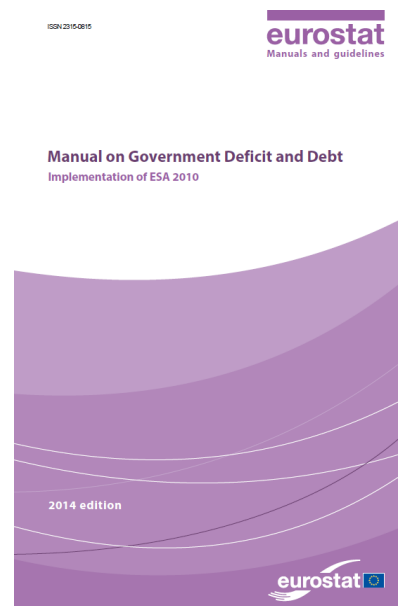
# Comptabilité nationale

## ➤ SEC 1995

- règlement 2223/96 du 25 juin 1996 (SEC 95)
- règlement 2558/2001 du 3 décembre 2001 (trainement des swaps (DPE))
- Manuel SEC 95 pour le déficit et la dette publique (5<sup>ème</sup> édition, 2013) = jurisprudence d'Eurostat

## ➤ SEC 2010

- règlement 549/2013 du 21 mai 2013 (SEC 2010)
- manuel SEC 2010 pour le déficit et la dette publique (1<sup>ère</sup> édition, 2013 actualisé en 2014) = jurisprudence d'Eurostat
- Adopté par le Parlement européen le 13 mars 2013
- Appliqué depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014



<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5937189/KS-GQ-14-010-EN.PDF/c1466fde-141c-418d-b7f1-eb8d5765aa1d?version=1.0>

<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5925793/KS-02-13-269-FR.PDF/cfd0cb42-e51a-47ce-85da-1fbf1de5c86c?version=1.0>



## Comptabilité nationale : principes généraux

- ❖ cadre de référence permettant d'enregistrer l'activité économique d'un pays
- ❖ tableau de bord pour les responsables économiques et politiques
- ❖ **représentation simplifiée et chiffrée** de l'économie d'un pays
- ❖ outil d'analyse **macroéconomique** :
  - ” économie = millions d'unités économiques distinctes (ménages, entreprises, administrations publiques, ...) qui interagissent entre elles
  - ” comportement et activités de ces unités déterminent globalement **la dépense totale de l'économie, le revenu total et la production de biens et de services.**
- ❖ principes proches de la comptabilité d'entreprise
- ❖ comptabilité d'entreprise : états comptables des entreprises exhaustifs et équilibrés par construction  $\longleftrightarrow$  comptes nationaux : établis sur la base de données exhaustives mais confrontation de données souvent hétérogènes (enquêtes, sources administratives)  $\longrightarrow$  expertise de statisticiens

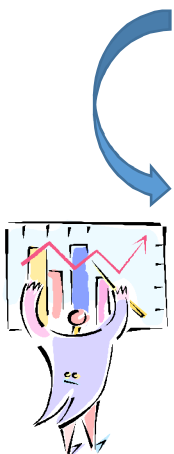


- ❖ Uniformisation internationale pour permettre les comparaisons et l'agrégation des données de zones géographiques (régions, pays, groupe de pays) et offrir un traitement cohérent des transactions transfrontalières
- ❖ Regroupement des informations économiques, financières et comptables relatives à l'activité économique nationale pour les présenter sous forme de **tableaux et d'agrégats**

### Agrégat principal = Produit Intérieur Brut (PIB)

- “ valeur de tous les biens et services produits sur un territoire donné durant une année
- “ mesure de la richesse créée dans un pays au cours d'une période
- “ mesure la plus viable et la plus comparable internationalement mais remise en cause de son utilisation systématique pour qualifier les performances d'un pays (critères alternatifs de croissance)
- “ croissance du PIB = indicateur utilisé par les politiques et les économistes
- “ PIB = élément essentiel dans le monitoring des politiques budgétaires en Europe (déficit et dette exprimés en % du PIB)

Impact politique et économique de toute modification de la définition ou de la méthodologie utilisée pour son estimation



❖ **trois optiques pour mesurer le processus de création de richesses dans une économie :**

- “ **optique production** : PIB = des valeurs ajoutées = mesure de la valeur de tous les biens et services produits au cours d'une période sans être utilisés immédiatement dans le cadre du processus de production mais destinés à des usages finaux
- “ **Optique dépense** : PIB = des dépenses effectuées par les utilisateurs finaux de b&s = « utilisation de la richesse créée dans l'économie »
- “ **Optique revenu** : PIB = répartition de la richesse produite dans l'économie. La production crée des revenus pour tous les détenteurs de facteurs de production. L'optique revenu distingue la rémunération qui revient aux travailleurs et celle qui revient aux détenteurs du facteur capital



## 1.1 COMPOSITION DU PRODUIT INTÉRIEUR

## 1.1.1 COMPOSITION DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT, ESTIMATIONS À PRIX COURANTS

(millions d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Approche production</b>										
Production de biens et services (aux prix de base) (P.1)	597.659,2	628.186,0	674.549,3	715.595,1	751.266,7	692.236,5	749.577,6	808.458,1	820.140,3	826.779,6
Consommation intermédiaire (aux prix d'acquisition) (P.2)	330.972,2	350.044,7	382.044,1	407.300,2	433.285,7	378.742,8	422.362,6	468.074,2	472.812,8	472.931,6
Valeur ajoutée brute (aux prix de base) (B.1g)	266.687,0	278.141,3	292.505,2	308.294,9	317.981,0	313.493,7	327.215,0	340.383,9	347.327,5	353.848,0
Impôts sur les produits (D.21)	33.627,7	35.693,2	37.267,6	39.265,7	39.441,6	38.116,2	40.879,4	42.059,2	43.064,9	43.564,4
Subventions sur les produits (D.31) (-)	-1.958,1	-2.684,3	-2.404,5	-2.491,8	-2.357,1	-1.907,2	-2.347,4	-2.452,5	-2.138,1	-2.150,3
<b>Produit intérieur brut (B.1g+D.21-D.31)</b>	<b>298.356,6</b>	<b>311.150,2</b>	<b>327.368,3</b>	<b>345.068,8</b>	<b>355.065,5</b>	<b>349.702,7</b>	<b>365.747,0</b>	<b>379.990,6</b>	<b>388.254,3</b>	<b>395.262,1</b>
<b>Approche dépense</b>										
Dépense de consommation finale (P.3)	216.501,5	225.702,9	235.908,3	246.715,4	260.900,4	264.290,2	274.531,9	285.585,4	295.177,2	300.473,5
Dépenses de consommation finale des ménages	147.667,3	153.534,7	160.541,2	168.374,0	176.829,7	176.406,4	184.311,2	191.277,3	196.837,5	199.714,3
Dépenses de consommation finale des ISBLSM	2.863,5	3.044,9	3.300,4	3.392,4	3.593,7	3.499,2	3.783,8	3.825,2	4.098,1	4.255,8
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	65.970,7	69.123,3	72.066,7	74.949,0	80.477,0	84.384,6	86.436,9	90.482,9	94.241,6	96.503,4
Dépenses de consommation individuelle (P.31)	40.493,1	42.474,3	44.407,6	46.408,6	50.181,2	52.623,3	54.358,3	57.240,0	59.240,2	60.277,2
Dépenses de consommation collective (P.32)	25.477,6	26.649,0	27.659,1	28.540,4	30.295,8	31.761,3	32.078,6	33.242,9	35.001,4	36.226,2
Formation brute de capital (P.5)	67.429,2	73.697,4	79.110,0	85.064,3	92.335,6	76.797,4	84.742,9	92.050,2	91.302,6	89.484,9
Formation brute de capital fixe (P.51)	64.017,0	69.178,2	74.085,0	80.887,0	86.207,9	79.998,3	81.537,3	87.300,9	89.138,8	88.044,8
Variation des stocks (P.52)	3.412,2	4.519,2	5.025,0	4.177,3	6.127,7	-3.200,9	3.205,6	4.749,3	2.163,8	1.440,1
Total des dépenses nationales	283.930,7	299.400,3	315.018,3	331.779,7	353.236,0	341.087,6	359.274,8	377.635,6	386.479,8	389.958,4
Exportations de biens et de services (P.6)	210.869,3	229.469,4	247.739,9	267.493,4	282.285,3	242.214,3	278.845,2	309.334,9	319.266,9	327.125,7
Total des dépenses finales	494.800,0	528.869,7	562.758,2	599.273,1	635.521,3	583.301,9	638.120,0	686.970,5	705.746,7	717.084,1
Importations de biens et de services (P.7)	196.443,4	217.719,5	235.389,9	254.204,3	280.455,8	233.599,2	272.373,0	306.979,9	317.492,4	321.822,0
p.m. Exportations nettes de biens et services	14.425,9	11.749,9	12.350,0	13.289,1	1.829,5	8.615,1	6.472,2	2.355,0	1.774,5	5.303,7
<b>Produit intérieur brut (P.3+P.5+P.6-P.7)</b>	<b>298.356,6</b>	<b>311.150,2</b>	<b>327.368,3</b>	<b>345.068,8</b>	<b>355.065,5</b>	<b>349.702,7</b>	<b>365.747,0</b>	<b>379.990,6</b>	<b>388.254,3</b>	<b>395.262,1</b>
<b>Approche revenu</b>										
Rémunération des salariés (D.1)	147.462,9	152.556,6	160.053,1	168.756,5	178.091,4	179.531,7	183.068,6	191.330,7	197.996,7	202.063,3
Excédent d'exploitation (B.2g) et revenu mixte (B.3g)	116.646,6	123.910,7	131.443,8	139.424,7	140.223,2	134.797,2	145.943,8	151.184,0	150.326,9	153.214,5
Impôts sur la production et les importations (D.2)	39.218,1	41.251,2	43.141,1	45.225,0	45.900,9	44.763,3	47.898,1	49.614,8	52.034,3	52.234,9
Subventions (D.3) (-)	-4.971,0	-6.568,3	-7.269,7	-8.337,4	-9.150,0	-9.389,5	-11.163,5	-12.138,9	-12.103,6	-12.250,6
<b>Produit intérieur brut (D.1+B.2g+B.3g+D.2-D.3)</b>	<b>298.356,6</b>	<b>311.150,2</b>	<b>327.368,3</b>	<b>345.068,8</b>	<b>355.065,5</b>	<b>349.702,7</b>	<b>365.747,0</b>	<b>379.990,6</b>	<b>388.254,3</b>	<b>395.262,1</b>
Rémunération des salariés reçue du reste du monde (D.1)	5.646,5	5.819,8	6.178,4	6.545,4	6.999,5	7.375,0	7.635,3	7.750,8	8.009,8	8.188,3
Rémunération des salariés payée au reste du monde (D.1)	1.535,0	1.599,4	1.694,3	1.943,8	2.254,9	2.425,6	2.502,0	2.527,4	2.680,7	2.739,9
Impôts sur la production et les importations payés au reste du monde (D.2)	1.180,3	1.265,4	1.300,3	1.450,1	1.619,6	1.204,4	1.275,0	1.325,1	1.292,3	1.223,2
Subsides reçus du reste du monde (D.3)	811,5	891,2	792,4	676,0	671,8	631,8	692,1	621,6	642,6	633,9
Revenus de la propriété reçus du reste du monde (D.4)	32.827,0	40.998,8	52.960,0	66.268,0	65.023,4	45.817,3	44.631,4	40.405,4	40.624,8	35.270,0
Revenus de la propriété payés au reste du monde (D.4)	32.860,2	42.029,0	53.708,7	66.060,8	62.598,8	52.045,7	42.369,0	40.847,5	38.462,4	44.110,6
<b>Revenu national brut (aux prix du marché)</b>	<b>302.066,1</b>	<b>313.966,2</b>	<b>330.595,8</b>	<b>349.103,5</b>	<b>361.286,9</b>	<b>347.851,1</b>	<b>372.559,8</b>	<b>384.068,4</b>	<b>395.096,1</b>	<b>391.280,6</b>
Pour mémoire										
Dépenses de consommation finale des ménages hors services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	146.459,0	151.823,7	157.866,2	164.109,5	173.159,8	174.162,7	182.501,9	189.203,1	195.217,3	198.217,0
Exportations de biens et de services (P.6) hors services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	209.335,0	227.990,9	246.434,7	265.886,4	280.206,9	239.995,1	276.313,9	307.058,3	317.502,6	325.489,0
Importations de biens et de services (P.7) hors services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	195.887,9	217.355,3	234.732,4	253.489,2	279.856,6	232.685,4	271.444,0	306.659,9	317.132,8	321.424,8

<http://www.nbb.be/doc/DQ/F/DQ3/HISTO/NFDB1409.PDF>



## ❖ PIB et RNB (revenu national brut)

- PIB = mesure de la richesse produite à l'intérieur d'un pays que les facteurs de production soient résidents ou non → on ne tient pas compte qu'une partie de la richesse produite a été créée par des non-résidents et que des résidents peuvent contribuer à la richesse produite dans d'autres pays
- RNB = mesure la richesse produite par les agents économiques nationaux = référence pour estimer la quatrième ressource de l'UE = PIB + revenus reçus du reste du monde - revenus versés au reste du monde

### Remarque

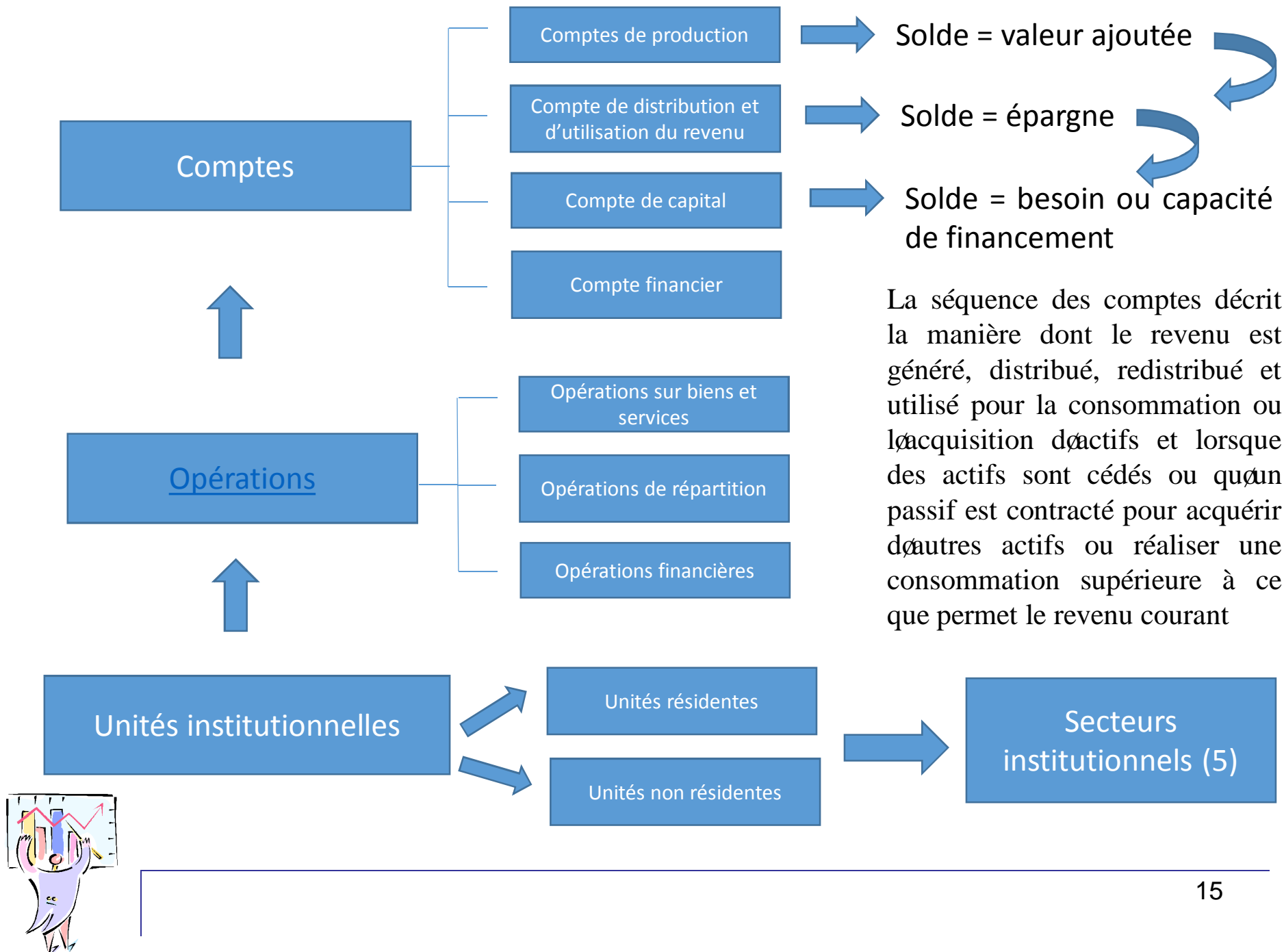
Pour les plupart des pays développés : distinctions peu significatives car relations plus ou moins équilibrées avec l'extérieur et reçoivent globalement autant de revenus du reste du monde qu'ils lui en versent



## Elaboration des comptes nationaux

- ❖ Mission de l'Institut des Comptes nationaux (titre VIII de la loi du 21 décembre 1994)  
<http://inr-icn.fgov.be/fr>
- ❖ Comptes nationaux, comptes nationaux trimestriels, comptes régionaux, comptes trimestriels détaillés des administrations publiques, tableaux des entrées et sorties (input-output), statistiques du commerce extérieur et prévisions économiques  
<http://www.bnb.be/pub/stats/na/na.htm?l=fr>
- ❖ ICN : organisme sous l'autorité du SPF économie chargé de coordonner les activités de la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie (chargée de collecter les informations de base), du Bureau fédéral du Plan (chargé d'élaborer les tableaux input/output et les budgets économiques) et de la BNB (chargée d'élaborer les comptes nationaux réels et financiers, comptes trimestriels, etc.)







## Les secteurs institutionnels

- ❖ Comptabilité nationale : par définition se rapporte à l'économie de la nation  
➔ nécessité de définir le concept d'économie nationale = ensemble des unités institutionnelles résidentes
- ❖ Agent économique = unité institutionnelle = acteur indépendant de la vie économique composé d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales mais constituant un centre unique de décision autonome dans l'exercice de sa fonction économique principale
- ❖ Unité résidente : unité qui a un centre d'intérêt durable sur le territoire économique national = exerce une activité économique pendant au moins un an  
➔ PIB : optique de résidence et non de nationalité



## Les secteurs institutionnels

- ❖ Regroupement des unités économiques en 5 secteurs institutionnels selon leur comportement économique principal, leur fonction économique ou leurs objectifs économiques (consommation, de production, etc.)
- ❖ Ménages (S14) : chaque individu vivant seul ou chaque groupe d'individus habitant un même domicile (fournissent les facteurs de production et consomment les b&s en vue de satisfaire leurs besoins)
- ❖ Sociétés non financières (S11) : toutes les unités qui retirent au moins la moitié de leurs ressources de la vente de b&s sur les différents marchés (sauf entreprises individuelles = ménages) → toutes les sociétés publiques ou privées, les unités de production publiques même rattachées aux administrations mais qui répondent au critère et certaines associations à but non lucratif mais qui fournissent des services aux sociétés privées et sont financées par elles (syndicats patronaux)



- ❖ Sociétés financières (S12) : fourniture de services financiers au sens large (y compris les assurances) = activités d'intermédiation entre les agents non financiers en capacité de financement et les agents en besoin de financement, activités de transformation des capacités de financement disponible à CT en moyen de financement à moyen et LT, activités de circulation des moyens de paiement existants (monnaie) et de création de moyens de paiement supplémentaires (Banque centrale, autres institutions financières monétaires, etc.)
  
- ❖ Administrations publiques (S13) : organisations qui produisent essentiellement des services destinés à l'ensemble de la collectivité (services collectifs) et tirent au moins la moitié de leurs ressources de prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales)
  - ❖ Entreprise publique = société financière ou non financière
  - ❖ Entreprise déficitaire dont moins de la moitié des coûts est couverte par les recettes propres = administration publique



- ❖ Institutions sans but lucratif au service des ménages (S15): services destinés aux ménages et essentiellement financés par des contributions volontaires des ménages et des subventions des administrations (exemple : syndicats, associations)
- ❖ Reste du monde (S2) : agent fictif permettant de retracer les opérations avec le reste du monde = compte enregistrant les relations économiques entre unités non résidentes et unités résidentes (UE (S21) et pays tiers et organisations internationales (S22))

**Classification des entreprises ou organisations dans les secteurs institutionnels : sur la base de considérations économiques et non juridiques**

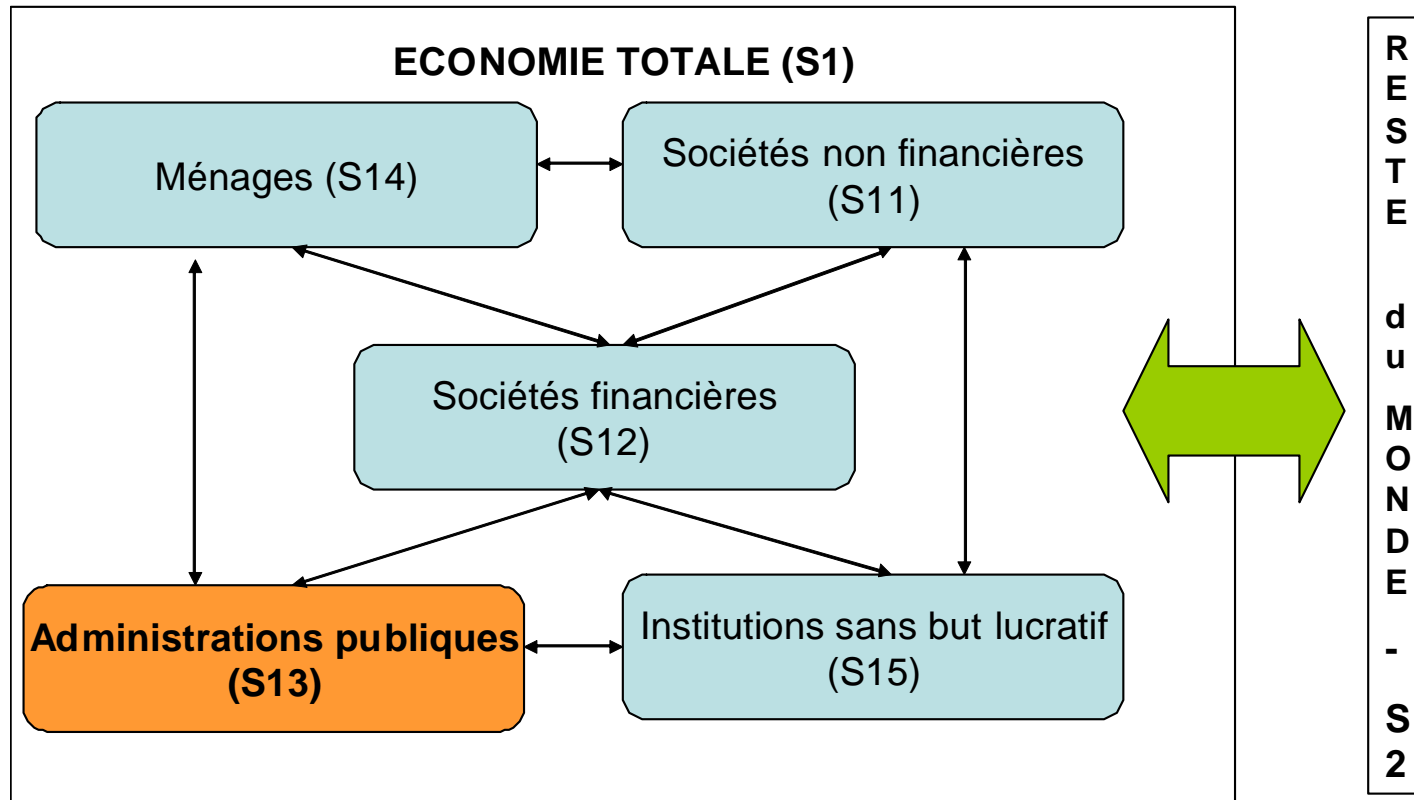
### Remarque

Unités institutionnelles : aussi regroupées en branche d'activités (= les unités de production homogènes = fabriquent des produits ou rendent des services appartenant au même poste de la nomenclature des activités économiques)



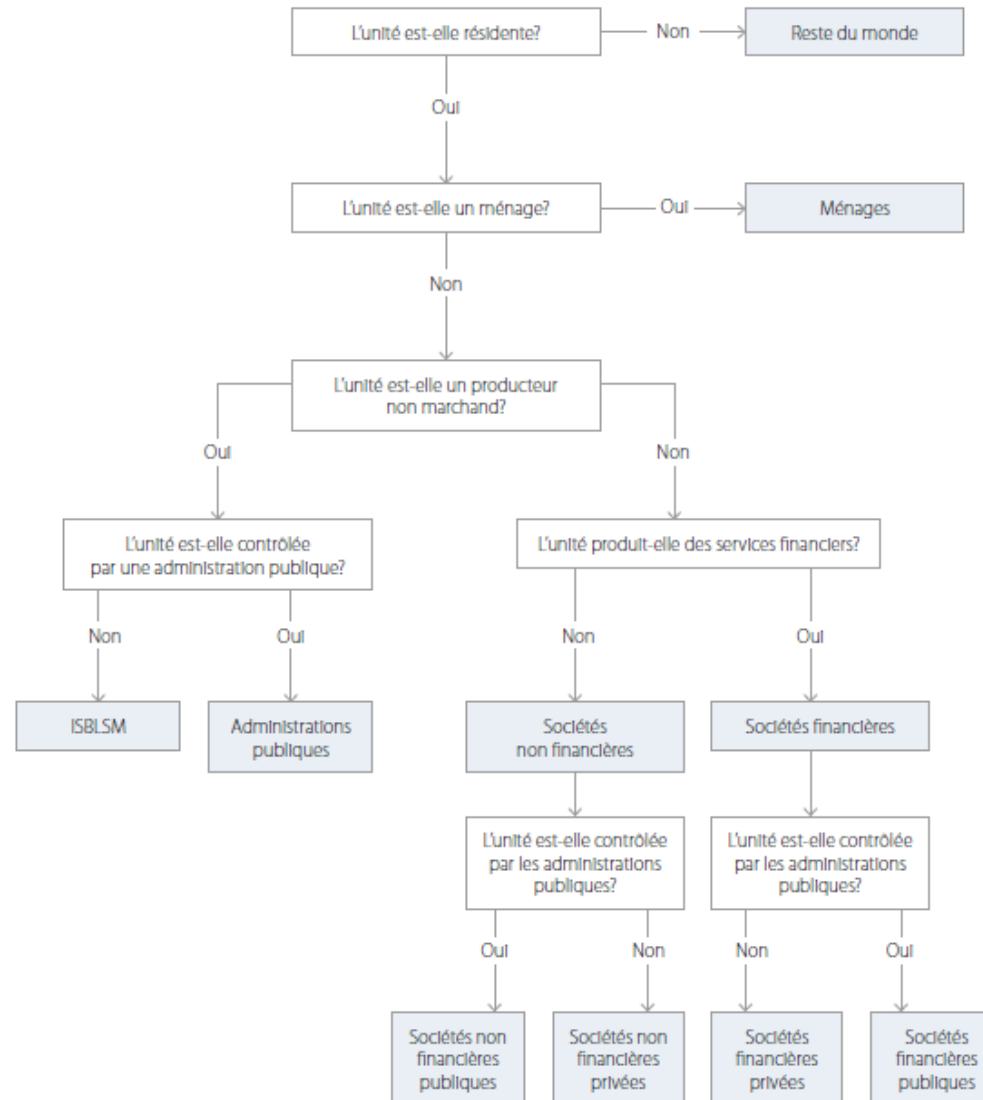
## Cinq secteurs institutionnels

Cette vision agrégée et simplifiée de l'économie repose sur la délimitation de **5 grands secteurs institutionnels** :



# Comment affecter une unité à un secteur institutionnel ?

Diagramme 2.1 – L'affectation des unités aux secteurs



<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5925793/KS-02-13-269-FR.PDF/cfd0cb42-e51a-47ce-85da-1fbf1de5c86c?version=1.0>


<b>SECTEUR</b>	<b>FONCTION</b>	<b>RESSOURCES</b>
<b>Sociétés non financières</b> (SNF, S 11)	Production de b & s marchands non financiers	Produit de la vente
Sociétés financières (SF, S 12)	Intermédiation financière ou autres activités financières	Fonds provenant des engagements financiers contractés
<b>Administrations publiques</b> (APU, S 13)	Production de b & s non marchands pour la consommation individuelle ou collective. Opérations de redistribution.	Prélèvements obligatoires en provenance des autres secteurs institutionnels
<b>Ménages, y compris les entrepreneurs individuels</b> (M & EI, S 14)	Consommation Production de biens et de services marchands (EI) Production de b & s pour l'usage propre	Salaires, revenus du capital, transferts Produit de la vente (EI)
<b>ISBLM</b> (S 15)	Production de services non marchands au profit des ménages	Contributions volontaires Transferts des APU Revenus de la propriété
<b>Reste du monde</b> (RM, S 2)	Relations économiques entre unités résidentes et non résidentes	



Pagano G., Comptabilité nationale SEC, UMH, Service de finances publiques et fiscalité, 2012



## Structure des comptes nationaux

- ❖ Répartition des opérations économiques effectuées durant la période comptable selon un ordre déterminé. Cet ordre permet de décrire séquentiellement les différentes étapes du processus économique (production, distribution, redistribution et utilisation du revenu, etc.) et de calculer des grandeurs économiques significatives (valeur ajoutée, revenu disponible, capacité ou besoin de financement, etc.)
- ❖ Comptes :
  - “ compte de production (solde = valeur ajoutée) ,
  - “ comptes de distribution et d'utilisation du revenu : compte d'exploitation, compte d'affectation des revenus primaires, compte de distribution secondaire du revenu et un compte d'utilisation du revenu disponible ajusté (solde = épargne)
  - “ compte de capital (**solde = besoin ou capacité de financement**)
  - “ compte financier
- ❖ Ces comptes sont hiérarchisés  solde d'un compte entre dans le calcul du compte suivant pour obtenir finalement la situation complète de chaque secteur institutionnel y compris les administrations publiques



## La classification des opérations économiques

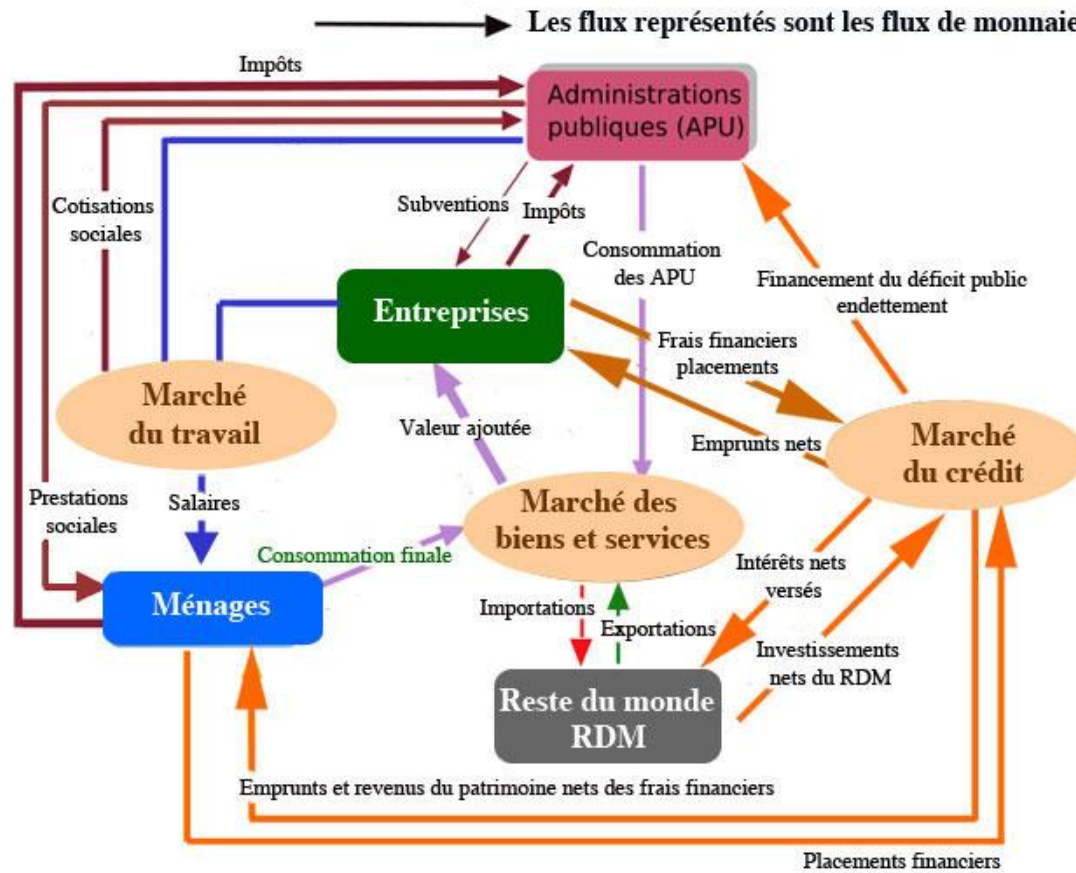
**But de la comptabilité nationale** : enregistrer en termes monétaires les actions ou événements économiques qui se produisent sur une période donnée et l'effet de ces événements sur les stocks d'actifs et de passifs au début et à la fin de la période

Dans l'économie : les unités institutionnelles ont différentes fonctions économiques = elles produisent, elles consomment, elles épargnent, elles investissent, etc.

Quand elles produisent, les actions qu'elles entreprennent visent à créer, transformer, échanger, transférer la valeur économique ou changer le volume, la composition ou la valeur des actifs ou des passifs → toutes ces actions = flux économiques



# Opérations économiques = flux économiques entre unités institutionnelles



Opérations = flux économiques résultant de l'interaction entre des unités institutionnelles agissant d'un commun accord. Ces flux peuvent être effectués au sein d'unités institutionnelles ou entre établissements appartenant à la même entreprise

- ❖ **Opérations sur biens et services** : opérations qui interviennent directement dans le processus de production des unités résidentes pour donner lieu à la formation du PIB et celles qui ont trait aux échanges extérieurs et à l'utilisation des biens et services
  - ❖ Ces opérations sont enregistrées en emplois et en ressources
  - ❖ Ressources = production
  - ❖ Emplois = consommation, investissement (formation brute de capital) et exportations nettes (X-M)



## Remarques pour les administrations publiques :

- ❖ Production non marchande = ensemble des b&s produits gratuitement ou à un prix économiquement non significatifs ( $< 50\%$  des coûts de production) à d'autres unités institutionnelles ou à la collectivité dans son ensemble
- ❖ Production de services non marchands par les administrations publiques : pas de prix → évaluer par leur coût de production
- ❖ Consommation de services collectifs non marchands : ils contribuent à la satisfaction directe de besoins individuels (consommation finale) et à la création d'un environnement favorable au développement des activités de tous les secteurs institutionnels (consommation intermédiaire)
  - “ dépense de consommation des ménages = achats de biens et services des ménages, dépenses de santé non remboursées par la Sécu, loyers fictifs des ménages propriétaires de leur logement



- ” **dépense effective des ménages** : dépense de consommation + remboursements versés par les administrations de Sécu + services publics non marchands pour lesquels on peut identifier les bénéficiaires directs et qui sont donc considérés comme des services individuels (éducation publique)
- ” valeur des services collectifs (administrations) qui ne peuvent être ventilés entre les différents agents (défense, police, justice, í ) : enregistrée comme **une consommation effective des administrations**.

### *Pourquoi ?*

Ménages + entreprises : ne choisissent pas le volume de leur C de justice, défense nationale, éclairage public, etc. ➡ administrations publiques = centre de décision autonome

**Dépenses de consommation des administrations publiques** = ensemble des services individuels et collectifs qu'elles produisent

**Consommation finale** = dépense de consommation totale (ménages et administrations) = consommation effective totale (ménages et administrations)



- ❖ **Investissement** = formation brute de capital fixe + variation des stocks + acquisitions nettes d'objets de valeur (détenus durablement comme réserve de valeur) + acquisitions nettes de cessions d'actifs non produits
- ❖ **FBCF** = acquisitions nettes (acquisitions moins cessions) d'actifs fixes (actifs corporels (outil, bien d'équipement) ou incorporels (logiciel, etc.)) issus d'un processus de production et réemployés pendant au moins un an dans d'autres processus de production
- ❖ **Acquisitions nettes de cessions d'actifs non produits** = acquisitions d'actifs corporels (terrain) ou incorporels (brevet) qui ne sont pas des produits nouveaux et ne viennent pas augmenter le stock de biens d'investissement employés par la nation. Une acquisition (investissement) par un agent a forcément pour contrepartie une vente (désinvestissement) d'un autre agent. Ces opérations modifient le montant d'investissement et le patrimoine de chaque agent mais n'affecte pas le montant total de l'investissement d'un pays
- ❖ **Au niveau national, l'investissement = FBCF**

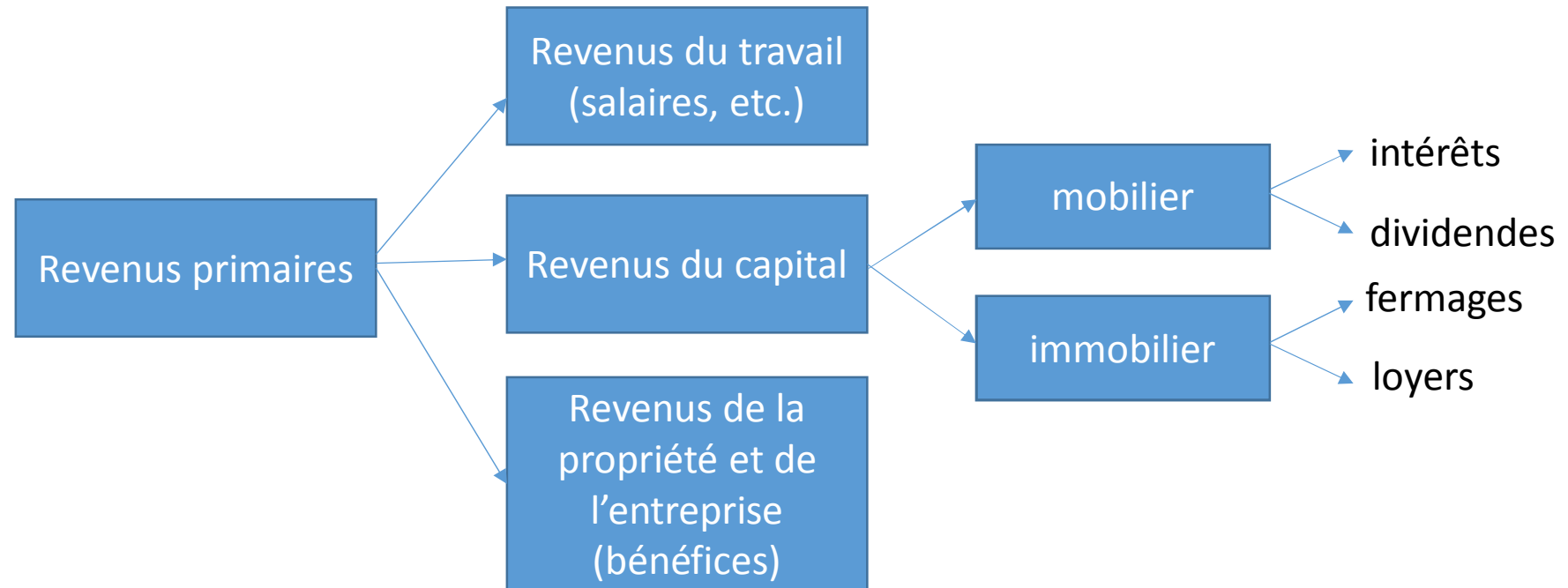




- ❖ **Opérations de répartition** : formation et redistribution des revenus des agents économiques : rémunérations des salariés, impôts, subventions, revenus de la propriété (intérêt, dividendes, etc. lié à la possession d'un actif corporel (terrain), incorporel (brevet) ou financier (action)), transferts sociaux (cotisations sociales, prestations sociales, les transferts sociaux (remboursements de sécurité sociale, assistance sociale, etc.)), autres transferts courants (transferts entre administrations, coopération internationale, etc.
  
- ❖ Les opérations de répartition :
  - ❖ ne modifient pas le revenu national mais transferts entre les agents des revenus issus de la production
  - ❖ précisent l'affectation (distribution) et les transferts (redistribution) effectuées à partir de revenus préexistants issus de la production (revenus primaires)
  - ❖ déterminent le revenu disponible d'un agent ou d'un secteur institutionnel = revenu dont il dispose librement pour C et S



## ❖ Revenus primaires



## ❖ Transferts

- ❖ Transferts courants = redistribution de la VA entre les différents secteurs afin d'obtenir le revenu disponible de chacun
- ❖ Transferts en capital = (au-delà de la formation du revenu) modification du patrimoine des différents secteurs institutionnels



❖ Transferts courants :

- ❖ Opérations directement liées au processus de production : contrepartie directe de la fourniture d'un facteur ou d'un service (salaires versés en contrepartie d'un travail)
- ❖ Opérations de transferts sans contrepartie directe (administration verse une subvention à une entreprise)

❖ Transferts en capital = opérations de répartition de l'épargne (pas des revenus)

$Y_d = C + S \rightarrow S$  sert à financer  $I$  : lors des opérations d'utilisation d'épargne ou d'investissement (opérations en capital), il se produit encore des transferts qui modifient l'épargne dont peuvent disposer les agents (aides à l'investissement, impôts en capital, etc.)

$Y_d$  = revenu disponible

$C$  = consommation

$S$  = épargne



## ❖ Opérations financières

- ❖ opérations non financières des agents → capacité ou besoin de financement
- ❖ but des opérations financières = permettre aux uns d'employer leurs capacités de financement et aux autres de combler leurs besoins de financement
- ❖ toutes les opérations sur b&s ou de répartition ont une contrepartie financière car elles engendrent des flux de monnaie entre les agents mais il existe aussi des opérations financières indépendantes des opérations non financières (retrait d'argent d'un ménage sur un compte d'épargne pour acheter des actions)
- ❖ agent en capacité de financement : détenir sous forme monétaire ou quasi monétaire (compte bancaire ou d'épargne), acquérir des titres sur le marché financier (obligation, action), prêter directement à un autre agent ou rembourser ses dettes



- ❖ agent en besoin de financement : puiser dans ses avoirs monétaires ou dépôts accumulés dans le passé, émettre des titres sur le marché financier, emprunter ou recouvrer une créance ancienne (se la faire rembourser).

➔ les opérations financières se traduisent par une variation des actifs financiers (créances) détenus par un agent ou par une variation des passifs financiers (dettes) de cet agent

- ❖ **détenir un actif financier (créance)** = détenir un moyen de paiement ou un droit sur les avoirs d'autres agents économiques
- ❖ **avoir un passif financier (dette)** = obligation de livrer à un moment ou un autre une partie de ses avoirs à d'autres agents économiques

” **actif financier** = créance sur l'agent qui l'a émis (obligation = créance sur l'entreprise qui a lancé l'emprunt, billet = créance sur la BC)

” toute créance détenue par un agent = **dette pour un autre agent**



## ❖ Opérations financières :

- ❖ Or, DTS : réserves de change de la BC = pouvoir d'achat ou d'usage de la BC sur les autres moyens de paiement internationaux = créance sur le RM
- ❖ Numéraire et dépôts = monnaie au sens strict (monnaie fiduciaire et scripturale) + autres dépôts (épargne, etc.)
- ❖ Titres = obligations (titres représentatifs d'un emprunt à LT et assortis d'un  $i$ ) + titres de créance négociables (titres à CT négociables sur le marché monétaire : bons du trésor, billets de trésorerie émis par les entreprises, ..)
- ❖ Prêts : opérations de crédits entre agents entraînant la conclusion d'un contrat de crédit
- ❖ Actions (titres représentant une part du capital social d'une société) et titres d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières (SICAV, fonds de placement, etc.)
- ❖ Réserves techniques d'assurance = obligation légale pour les compagnies d'assurance de constituer des réserves pour garantir le paiement des indemnités des contrats d'assurances-vie ou dommages + une partie des bénéfices liés aux placement des primes versées par leurs clients +  $i$  .
- ❖ Autres comptes à payer et à recevoir : crédits à CT consentis entre acheteurs et fournisseurs dans les relations commerciales



## Conventions comptables

- ❖ Les flux sont enregistrés sur une période donnée
- ❖ Les stocks sont enregistrés à un moment donné
- ❖ Période comptable des comptes nationaux : annuelle ou trimestrielle
- ❖ Principe d'enregistrement des flux : les droits constatés = enregistrement des flux au moment où la valeur économique est créée, transformée, transférée ou s'éteint



## Les comptes des secteurs institutionnels

- ❖ Modèle comptable utilisé en comptabilité d'entreprise : débit/crédit  
➔ ressources (opérations qui augmentent la valeur économique) / emplois (opérations qui réduisent la valeur économique d'une unité ou d'un secteur)
- ❖ Comptabilité d'entreprise : principe en partie double (deux écritures : crédit/débit)
- ❖ Comptabilité nationale : relations économiques mutuelles entre les différentes unités institutionnelles sur la base d'une comptabilité horizontale en partie double = si une unité fournit quelque chose à une autre unité les comptes des deux unités indiqueront l'opération en tant que ressources dans les comptes d'une unité et en tant qu'emploi dans les comptes de l'autre

Exemple : rémunération des salariés versée par les différentes unités institutionnelles doit être égale à la somme reçue par les salariés





- ❖ Comptes d'une unité institutionnelle : chaque opération est enregistrée deux fois en tant que ressource (ou variation des passifs) ou emploi (variation des actifs) = principe de comptabilité verticale en partie double
- ➔ total des opérations enregistrées en tant que ressources = total des opérations enregistrées en tant qu'emplois
- ➔ Application simultanée de la comptabilité en partie double verticale et horizontale = comptabilité en partie quadruple

Exemple : prestation sociale en espèce versée par une entité publique à un ménage

- “ Enregistrement dans les comptes publics comme un emploi (transfert) et comme acquisition négative d'actifs sous monnaie fiduciaire et dépôts
- “ Enregistrement dans les comptes des ménages comme ressource sous le type de transfert et comme une acquisition d'actifs sous monnaie fiduciaire et dépôts



## Les comptes des secteurs institutionnels

- ❖ Les opérations économiques affectent la situation comptable des secteurs institutionnels. Pour chaque secteur, on établit un compte de type « ressources-emplois » :
  - ❖ Ressource = opération qui génère une entrée de fonds
  - ❖ Emploi = opération qui génère une sortie de fonds
- ❖ La séquence des comptes décrit la manière dont le revenu est généré, distribué, redistribué et utilisé pour la consommation ou l'acquisition d'actifs et lorsque des actifs sont cédés ou qu'un passif est contracté pour acquérir d'autres actifs ou réaliser une consommation supérieure à ce que permet le revenu courant
- ❖ Présentation des différentes opérations dans un cadre comptable reflétant le fonctionnement logique de l'économie :
  - ❖ **Comptes courants** : formation et redistribution du revenu des agents au cours d'une année  
Solde du compte courant de chaque secteur institutionnel = S ou désépargne si dépenses courantes (hors investissement) > ressources



❖ **Comptes d'accumulation** : variation de la richesse accumulée par les agents au cours d'une année

- ❖ S issue des opérations courantes peut servir à accumuler des biens durables pour produire mieux ou plus = investissement (**compte de capital**)
- ❖ S peut servir à accumuler une richesse financière (monnaie, actions, í ) dont la variation est décrite au **compte financier**
- ❖ Si  $I > S$  : (accumulation de plus de biens d'I que ne le permet S) ➡ besoin de financement (**compte de capital**) qui est comblé par un endettement supplémentaire (**compte financier**)
- ❖ Si  $S > I$  ➡ capacité de financement ➡ accumuler une richesse financière (notamment en accumulant des créances sur les agents en besoin de financement)

❖ **Comptes de patrimoine** : composition de l'ensemble des avoirs et des dettes des différents agents au 31 décembre é bilan (actif-passif) de chaque secteur institutionnel



**TABEAU 5 SYNTHÈSE DES COMPTES DES SECTEURS**  
(pourcentages, prix courants)

	2011	2012	2013
<b>Sociétés<sup>1</sup></b>			
Excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée brute	41,4	39,9	39,9
Épargne brute / valeur ajoutée brute	26,8	26,7	21,9
Formation brute de capital fixe / valeur ajoutée brute	23,8	23,9	23,6
Capacité (+) ou besoin (-) de financement / PIB	1,7	3,5	-0,3
<b>Administrations publiques</b>			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement / PIB	-3,9	-4,1	-2,9
<b>Ménages<sup>2</sup></b>			
Revenu primaire brut (variation par rapport à l'année précédente)	3,1	2,1	1,8
Revenu disponible brut (variation par rapport à l'année précédente)	2,3	2,1	1,0
Consommation finale (variation par rapport à l'année précédente)	3,7	3,0	1,5
Taux d'épargne brut	14,7	13,9	13,5
Capacité (+) ou besoin (-) de financement / PIB	2,5	1,9	1,7
<b>Reste du monde</b>			
Solde des échanges extérieurs de biens et services / PIB	-0,8	-0,5	-1,3
Capacité (+) ou besoin (-) de financement / PIB	-0,2	-1,3	1,5

Source: ICN.

1 Sociétés non financières et sociétés financières.

2 Y compris les ISBL au service des ménages.



## Présentation des comptes des secteurs institutionnels

- ❖ A droite : les valeurs qui augmentent les ressources des agents
- ❖ A gauche : les emplois qu'ils font de leurs ressources
- ❖ Solde du compte = ressources - emplois
- ❖ Solde du compte : ajouté dans les emplois à la dernière ligne pour que total des ressources = total des emplois (solde inclus)
- ❖ Comptes de flux = variation des ressources et des emplois durant l'année mais aucune information sur le stock total d'actifs ou le patrimoine des agents
- ❖ Solde brut ou net si déduction de la VA de la consommation de capital fixe (approximation toujours imparfaite car on ne dispose pas d'une comptabilité nationale du stock de capital assez précise pour estimer un amortissement économique viable)
- ❖ Solde d'un compte est reporté dans le compte suivant



## Présentation synthétique des comptes des secteurs institutionnels

EMPLOIS	RESSOURCES
<u>Compte de production</u>	
Consommation intermédiaire P2 Valeur ajoutée brute/nette B1	Production P1
<u>Compte d'exploitation</u>	
Rémunération des salariés (salaires et cotisations sociales) D1 Impôts sur la production et les importations D29 - Subventions d'exploitation D39 Excédent brut/net d'exploitation B2/ Revenu mixte brut/net et revenu mixte B3	Valeur ajoutée brute/nette B1
<u>Compte d'affection des revenus primaires</u>	
Revenus de la propriété (intérêts, revenus distribués des sociétés, etc.) D4 Solde brut/net des revenus primaires B5	Excédent brut/net d'exploitation B2 Revenu mixte brut/net B3 Rémunération des salariés D1 Impôts sur production et importations D2 - Subventions D3 Revenus de la propriété D4



### Compte de distribution secondaire du revenu

Impôts courants sur revenus et patrimoine D5 Cotisations sociales D61 Prestations sociales en espèces D62 Autres transferts courants D7 Revenu disponible brut/net B6	Solde brut/net des revenus primaires B5 Impôts courants sur rev. et partr. D5 Cotisations sociales D61 Prestations sociales en espèces D62 Autres transferts courants D7
---	--

### Compte d'utilisation du revenu disponible

Dépense de consommation finale P3 Epargne brute/nette B8	Revenu disponible brut/net B6
---	-------------------------------

### Compte de capital

Formation brute de capitale fixe P51- Consommation de capital fixe K1 si Epargne nette, rien si Epargne brute Variation des stocks P52 Acquisitions nettes d'objets de valeur P53 Acquisitions nettes d'actifs non financiers non produits K2 <b>Capacité (+) / Besoin (-) de financement B9A</b>	Epargne brute/nette B8 Transferts en capital reçus D9 - Transferts en capital versés D9
---	---



## Compte financier

Variations d'actifs	Variations des passifs
F1 Or monétaire et droits de tirage spéciaux	F1 Or monétaire et droits de tirage spéciaux
F2 Numéraire et dépôts	F2 Numéraire et dépôts
F3 Titres autres qu'actions	F3 Titres autres qu'actions
F4 Prêts	F4 Prêts
F5 Actions et titres d'OPCVM	F5 Actions et titres d'OPCVM
F6 Réserves techniques d'assurance	F6 Réserves techniques d'assurance
F7 Autres comptes à payer et à recevoir	F7 Autres comptes à payer et à recevoir
	B9B Solde des flux nets d'actifs et passifs financiers





## Signification des comptes

- ❖ **Compte de production** : présente les opérations sur biens et services liées au processus de production
  - ❖ création de la VA par un secteur institutionnel
  - ❖ Ressources = production
  - ❖ Emplois = consommation intermédiaire
  - ❖ Solde du compte = VA brute/nette
  - ❖ VA montre les ressources que le secteur retire de son activité de production de b&s. Ces ressources font ensuite l'objet d'une répartition entre tous les agents (les trois comptes suivants)



<https://www.nbb.be/doc/dq/f/dq3/histo/nfdc13.pdf>



### 1.3.10 TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES COMPTES DES SECTEURS - 2013

(millions d'euros)

	Sociétés non financières (S.11)	Sociétés financières (S.12)	Administrations publiques (S.13)	Ménages (S.14)	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)	Reste du monde (S.2)
<b>2013</b>								
Importations et exportations								
Importations de biens et de services (P.7)								321.822,0
Exportations de biens et de services (P.6)								327.125,7
<b>Compte de production</b>								
<b>Ressources</b>								
Production (aux prix de base) (P.1)	625.485,6	42.910,3	74.016,2	77.615,3	6.752,2		826.779,6	
Impôts sur les produits (D.21)						43.564,4	43.564,4	
Subventions sur les produits (D.31)						-2.150,3	-2.150,3	
<b>Emplois</b>								
Consommation intermédiaire (aux prix d'acquisition) (P.2)	408.958,7	22.059,0	15.635,3	23.363,8	2.914,8		472.931,6	
Valeur ajoutée brute / produit intérieur brut (B.1g)	216.526,9	20.851,3	58.380,9	54.251,5	3.837,4	41.414,1	395.262,1	
<b>Compte d'exploitation</b>								
<b>Ressources</b>								
Valeur ajoutée brute / produit intérieur brut (B.1g)	216.526,9	20.851,3	58.380,9	54.251,5	3.837,4		395.262,1	
<b>Emplois</b>								
Rémunération des salariés (D.1)	136.802,4	10.391,5	49.309,4	2.234,8	3.325,2		202.063,3	8.188,3
Impôts sur la production et les importations (D.2)	3.177,1	1.933,0	0,0	3.481,1	79,3	43.564,4	52.234,9	
Impôts sur les produits (D.21)						43.564,4	43.564,4	
Autres impôts sur la production (D.29)	3.177,1	1.933,0	0,0	3.481,1	79,3		8.670,5	
Subventions (D.3)	-9.417,9	-151,5	0,0	-496,1	-34,8	41.414,1	-12.250,6	
Subventions sur les produits (D.31)						41.414,1	-2.150,3	
Autres subventions sur la production (D.39)	-9.417,9	-151,5	0,0	-496,1	-34,8		-10.100,3	
Excédent d'exploitation brut / revenu mixte brut (B.2g/B.3g)	85.965,3	8.678,3	9.071,5	49.031,7	467,7		153.214,5	



- ❖ **Compte d'exploitation** : décrit comment le revenu généré par la production (VA) est réparti entre les facteurs de production qui contribuent à sa réalisation :
  - ❖ répartition de la VA au cours du processus de production entre le facteur travail (rémunérations), l'État (impôts) et le facteur capital (excédent brut d'exploitation) = **répartition primaire de la VA**
  - ❖ **Excédent brut d'exploitation** = solde du compte = revenu brut qui reste aux producteurs une fois payées les consommations intermédiaires, les taxes sur la production et le travail = marge brute
  - ❖ **Taux de marge brute** =  $EBE/VA$  = taux de profit brut retiré de l'activité productive = indicateur de la rentabilité de l'activité
  - ❖ **Impôts liés à la production** = sommes effectivement versées par les agents (nettes des subventions reçues des administrations publiques)



❖ **Compte d'affectation des revenus primaires = présente la formation de revenus primaires des différents agents**

- ❖ **Revenus primaires** = revenus de la propriété, revenus tirés de la contribution à la production avant toute redistribution et avant tous prélèvements fiscaux ou sociaux
- ❖ **Ressources** = excédent brut d'exploitation (revenu primaire issu de l'activité productive) + rémunération du travail pour les ménages + impôts sur la production et les importations nets des subventions pour les administrations + revenus de la propriété pour tous les secteurs
- ❖ **Emplois** = revenus de la propriété versés à d'autres agents (intérêts, revenus distribués des sociétés, etc.)
- ❖ **Ressources - emplois** = solde brut/net des revenus primaires qui reviennent au secteur avant la redistribution fiscale et sociale du revenu (**compte de distribution secondaire du revenu**)



## 1.3.10 TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES COMPTES DES SECTEURS - 2013

(millions d'euros)


	Sociétés non financières (S.11)	Sociétés financières (S.12)	Administrations publiques (S.13)	Ménages (S.14)	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)	Reste du monde (S.2)
<b>2013</b>								
<b>Compte d'affectation des revenus primaires</b>								
Ressources								
Excédent d'exploitation brut / revenu mixte brut (B.2g/B.3g)	85.965,3	8.678,3	9.071,5	49.031,7	467,7		153.214,5	
Rémunération des salariés (D.1)				207.511,7			207.511,7	2.739,9
Impôts sur la production et les importations (D.2)			51.011,7				51.011,7	1.223,2
Subventions (D.3)			-11.616,7				-11.616,7	-633,9
Revenus de la propriété (D.4)	25.370,4	44.251,6	4.718,0	30.832,6	103,6		105.276,2	44.110,6
Emplois								
Revenus de la propriété (D.4)	52.727,6	45.849,7	12.882,7	2.641,8	15,0		114.116,8	35.270,0
Revenus primaires bruts / revenu national brut (B.5g)	58.608,1	7.080,2	40.301,8	284.734,2	556,3		391.280,6	
<b>Compte de distribution secondaire du revenu</b>								
Ressources								
Revenus primaires bruts / revenu national brut (B.5g)	58.608,1	7.080,2	40.301,8	284.734,2	556,3		391.280,6	
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)			66.033,4				66.033,4	339,2
Cotisations sociales (D.61)	3.573,2	10.313,9	65.660,3	32,6	167,7		79.747,7	2.348,5
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)				79.129,2			79.129,2	852,8
Autres transferts courants (D.7)	2.378,3	8.683,2	84.904,8	5.123,3	5.542,1		106.631,7	9.587,8
Emplois								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)	9.541,7	3.060,2	24,5	53.663,2	38,3		66.327,9	44,7
Cotisations sociales (D.61)				81.221,3			81.221,3	874,9
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	3.578,6	7.487,4	68.024,8	32,6	167,7		79.291,1	690,9
Autres transferts courants (D.7)	2.942,6	9.270,1	92.353,4	6.751,8	513,1		111.831,0	4.388,5



## ❖ Compte de distribution secondaire du revenu

- ❖ Formation du revenu disponible des agents. Il décrit les opérations de répartition non directement liées à l'exploitation (prélèvements fiscaux et sociaux)
- ❖ Ressources = solde des revenus primaires + impôts courants reçus sur les revenus et le patrimoine + cotisations sociales reçues + prestations sociales reçues + autres transferts courants reçus
- ❖ Emplois = impôts courants versés sur le revenu et le patrimoine + cotisations sociales versées + prestations sociales effectuées + autres transferts courants versés
- ❖ Solde = Revenu disponible ( $Y_d$ ) = revenu primaire + les transferts dont le secteur a bénéficié - les transferts qu'il a dû effectuer au profit d'autres secteurs = redistribution du revenu par les prélèvements fiscaux et sociaux et par les prestations sociales dont bénéficient les ménages
- ❖  $Y_d$  → épargne, investissement (pour tous les agents) ou consommation (ménages et administrations)



- ❖ **Compte d'utilisation du revenu disponible** = répartition du  $Y_d$  entre dépense de consommation finale et  $S$ 
  - ❖ Intéressant pour les secteurs qui ont une consommation finale = ménages et administrations
  - ❖ Sociétés non financières :  $S = Y_d$   revenu disponible est épargné (la consommation finale est nulle). L'épargne brute = autofinancement des entreprises.



## ❖ Compte de capital : utilisation de l'épargne pour financer I

- ❖ Emplois = variations du capital physique des entreprises
- ❖ Ressources = montant de l'épargne permettant d'assurer un financement
- ❖ Il retrace les variations du patrimoine non financier de chaque secteur institutionnel :
  - ❖ les variations des actifs non financiers produits (FBCF, stocks, acquisitions moins les cessions d'objet de valeurs)
  - ❖ les variations des actifs non financiers produits corporels ou incorporels (terrains, gisements, fonds commerciaux, etc.)
- ❖ Il tient compte aussi des transferts en capital à recevoir ou à payer (droits de succession, aides à l'investissement, remise de dettes, etc.). Même si ces transferts font partie de opérations de répartition, elles contribuent à la modification du patrimoine du secteur.





- ❖ Variations d'actifs : FBCF, variations des stocks, acquisition nette d'objets de valeur, acquisitions nettes d'actifs non produits (net = acquisitions-cession)
- ❖ Variations de passifs : épargne brute/nette + transferts en capital qui augmente l'épargne disponible de l'agent (aides à l'É, primes d'épargne, etc.)  
ó transferts en capital qu'il effectue au profit d'autres secteurs institutionnels
- ❖ **Solde = capacité ou besoin de financement**
  - ❖ **Capacité de financement = S de l'agent est excédentaire par rapport aux investissements réalisés**
  - ❖ **Un agent est en capacité de financement quand ses ressources dépassent ses emplois**
  - ❖ **Capacité de financement = épargne financière disponible pour rembourser des dettes ou effectuer des placements financiers**



1.3.10 TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES COMPTES DES SECTEURS - 2013 (SUITE)

(millions d'euros)

	Sociétés non financières (S.11)	Sociétés financières (S.12)	Administrations publiques (S.13)	Ménages (S.14)	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)	Reste du monde (S.2)
<b>2013</b>								
Revenu disponible brut (B.6g)	48.496,7	6.259,6	96.497,6	227.350,4	5.547,0		384.151,3	
<b>Compte d'utilisation du revenu</b>								
<b>Ressources</b>								
Revenu disponible brut (B.6g)	48.496,7	6.259,6	96.497,6	227.350,4	5.547,0		384.151,3	
Ajustement pour variations des droits des ménages sur les fonds de pension (D.8)	0,0	-2.824,6	7,2	2.817,4				
<b>Emplois</b>								
Dépenses de consommation finale (P.3)			96.503,4	199.714,3	4.255,8		300.473,5	
Épargne brute (B.8g)	48.496,7	3.435,0	1,4	30.453,5	1.291,2		83.677,8	
<b>Compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital</b>								
<b>Variations des passifs et de la valeur nette</b>								
Épargne brute (B.8g)	48.496,7	3.435,0	1,4	30.453,5	1.291,2		83.677,8	
Solde des opérations courantes avec l'extérieur (B.12)								5.807,1
Transferts en capital à recevoir (D.9)	5.331,4	129,8	5.500,0	1.680,6	118,6		12.760,4	499,5
Transferts en capital à payer (D.9)	-368,3	-116,0	-8.406,9	-4.045,3	0,0		-12.936,5	-323,4
<b>Variations des actifs</b>								
Solde épargne brute et transferts de capital (B.10g)	53.459,8	3.448,8	-2.905,5	28.088,8	1.409,8		83.501,7	5.983,2
<b>Compte des acquisitions d'actifs non financiers</b>								
<b>Variations des passifs et de la valeur nette</b>								
Solde épargne brute et transferts de capital (B.10)	53.459,8	3.448,8	-2.905,5	28.088,8	1.409,8		83.501,7	5.983,2
<b>Variations des actifs</b>								
Formation brute de capital (P.5)	54.171,1	2.943,3	8.802,8	23.122,3	445,4		89.484,9	
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits (K.2)	933,6	5,4	-243,9	-666,7	0,0		28,4	-28,4
Capacité (+) / besoin (-) de financement (B.9)	-1.644,9	500,1	-11.464,4	5.633,2	964,4		-6.011,6	6.011,6

Source: ICN Calculs: BNB



## ❖ Compte financier

- ❖ Traduction monétaire de toutes les opérations enregistrées du compte de production au compte de capital
- ❖ Ensemble des opérations financières de chaque secteur institutionnel décrit par type d'instruments, variations de ses actifs financiers et de ses passifs
- ❖ Variations d'actifs financiers = opérations qui augmentent ou diminuent le montant des avoirs du secteur
- ❖ Variations de passifs = opérations qui augmentent ou diminuent le montant des engagements du secteur
- ❖ **Solde du compte financier = solde du compte de capital** car si
  - ❖ Agent en capacité de financement : forcément augmenter son stock net d'actifs financiers pour un montant équivalent (accumulation de monnaie, achats de titres, désendettement, etc.)
  - ❖ Agent en besoin de financement : nécessairement vu son passif net (endettement net) augmenter d'un montant équivalent
- ❖ Capacité de financement = excédent des variations d'actifs sur les variations de passifs



## ❖ Exemples

- “ Opération effectuée par une unité ou un secteur = inscription en partie double en comptabilité nationale ➡ chaque opération est enregistrée deux fois (ressources et emplois)
- “ Si opération entre deux unités institutionnelles ➡ inscription en partie quadruple = quatre enregistrements (deux liés à l'échange de b&s entre les deux unités et deux liés aux mouvements financiers liés à cet échange)
- “ Exemple : achat d'une voiture par un ménage ➡ inscription dans les comptes ?
  - “ Secteur ménages : comptabilisation de l'achat
    - “ Emplois : compte d'utilisation du revenu des ménages (poste consommation finale)
    - “ Variation négative d'actifs (poste numéraire et dépôt) du compte financier si paiement par retrait du compte courant



- “ Secteur SNF : comptabilisation de la vente
  - “ Ressources : compte de production ou variation négative des stocks
  - “ Variations positives d'actifs (numéraire et dépôt) du compte financier suite au dépôt du montant de la voiture sur le compte courant de l'entreprise
  
- “ Secteur SF : comptabilisation de l'achat et de la vente
  - “ Opération neutre
  - “ Poste « numéraire et dépôt » du compte financier subit simultanément une variation négative de passifs suite au retrait du ménage et une variation positive de passifs de valeur identique suite au dépôt de la SNF



- “ Exemple : achat d'une voiture par un ménage par emprunt → inscription dans les comptes ?
  - “ Secteur ménages : comptabilisation de l'achat
    - “ Emplois : compte d'utilisation du revenu des ménages (poste consommation finale)
    - “ Compte financier : variation positive de passifs (poste « crédits ») et variation positive des actifs (poste « numéraire et dépôt »)  
→ solde du compte financier inchangé
  - “ Secteur SF : comptabilisation de l'achat et de la vente
    - “ Compte financier : variation positive de passifs (poste « numéraire et dépôt ») et variation positive des actifs (poste « crédits »)
    - “ Solde du compte financier inchangé



- “ Exemple : avec l'argent de la vente de la voiture, la SNF achète des actions à la banque
  
- “ Secteur SNF : comptabilisation de l'achat des actions
  - “ Compte financier : variation négative des actifs (poste « numéraire et dépôt ») et variation positive des actifs (poste « actions et parts de fonds d'investissement »)
  - “ Solde du compte financier inchangé
  
- “ Secteur SF : comptabilisation de l'achat et la vente des actions
  - “ Compte financier : variation négative des passifs (poste « numéraire et dépôt ») et variation négative des passifs (poste « actions et parts de fonds d'investissement »)
  - “ Solde du compte financier inchangé



## Comptabilité budgétaire/comptabilité SEC/déficit public/besoin de financement

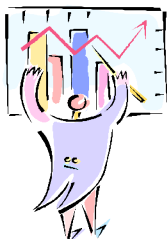
Trois types d'opérations ont un impact sur la détermination du solde de financement : opérations sur les produits, opérations de répartition de la valeur ajoutée, opérations qui supposent l'acquisition d'actifs non financiers

D'autres comptes dans la comptabilité nationale (nature financière ou patrimoniale) enregistrent des faits de nature économique qui en raison de leur place dans la hiérarchie des comptes n'ont pas d'impact sur le solde du compte de capital et donc sur le solde de financement

Mais certaines opérations sans impact sur le solde de financement ont impact sur le solde budgétaire et/ou le solde net à financer des pouvoirs publics

Inversement certaines opérations ont un impact sur le solde de financement sans modifier le solde budgétaire ou le solde net à financer

Remarque : opérations économiques passées entre deux administrations : pas d'impact sur le solde de financement (même si activités de production, répartition ou acquisition d'actifs non financiers) : consolidation





## Quelques exemples à partir des opérations financières

- “ opérations financières sont exclues du compte de capital
- “ opération financière = opération entre les acteurs économiques qui porte sur des actifs et passifs financiers → opération financière = action réciproque (convenue d'un commun accord entre des agents économiques) qui implique soit la création ou la liquidation simultanée d'un actif financier (crédit, titre de paiement, actions, participations, etc.) et de son passif de contrepartie (créance), soit le changement de propriété d'un actif financier, soit encore la souscription d'un engagement
  - “ Actif financier = actif économique qui se présente sous la forme d'un moyen de paiement ou d'une créance financière
  - “ Créance financière donne à celui qui la possède (créancier) le droit de recevoir sans contre-prestation un ou plusieurs paiements d'un autre acteur (débiteur) qui a contracté l'engagement de contrepartie



- “ opérations financières : pas dans le compte de capital mais dans le compte financier
- “ solde du compte financier = solde de financement = solde du compte de capital car dans le SEC chaque opération financière a une contrepartie qui :
  - “ soit elle ne consiste pas en une opération financière et constitue une opération qui affecte le compte de capital (les soldes des deux comptes sont affectés simultanément et pour le même montant)
  - “ soit la contrepartie est elle aussi un opération financière (elle n'affecte ni le solde du compte capital ni celui du compte financier car la réduction d'un actif financier est compensée par l'accroissement d'un autre actif financier)
  - “ Exemple : conclusion d'un emprunt = augmenter un actif financier (le numéraire) tout en accroissant d'un même montant un passif financier (titres de la dette). Idem en sens inverse pour un remboursement d'emprunt → pas d'impact sur le solde de financement



Vente d'actions et autres titres de participation dans une entreprise publique (privatisations) = accroissement d'un actif financier (numéraire) et diminution d'un autre actif financier (titres)

Impact sur le solde de financement les années suivantes par la perte des dividendes versés à l'actionnaire public. Si les moyens sont utilisés pour le remboursement de la dette cela a un impact favorable les années suivantes sur le solde de financement via la réduction de la charge d'intérêts. Par contre, la réduction des dividendes versés à l'Etat les années suivantes a un impact négatif sur le solde.

Prises de participation, octrois de crédits et financement des investissements dans une entreprise publique par augmentation de capital : diminution d'un actif financier (numéraire) et accroissement d'un autre actif financier (parts sociales ou créances si octroi de crédits)

Ventes d'actifs de réserve (or monétaire détenu par la BC) : le versement à l'Etat doit être enregistré comme une diminution d'un actif financier (valeur de actifs de réserve) et une augmentation d'un actif financier (le numéraire).



➡ les opérations qui augmentent le poste des actifs « numéraire » ont un impact sur le solde budgétaire et le solde net à financer

## Les opérations de transferts en capital

- ” but du SEC : dresser un état des lieux des relations économiques qui interagissent entre les différents acteurs au cours d'une période donnée
- ” (↔ comptabilité budgétaire), le SEC tient compte d'opérations qui se traduisent non seulement par un flux financier (mouvement de caisse) mais aussi par la naissance ou la disparition de créances ou de dettes de toute nature ➡ écarts entre solde budgétaire et solde net à financer d'une part et solde de financement d'autre part



## SEC79 -> SEC95 -> SEC2010

### Modifications générales du SEC 2010

- Objectifs : tenir compte des mutations majeures des économies modernes (mondialisation de l'économie, importance du facteur connaissance comme facteur de croissance, développement des marchés financiers, meilleure prise en compte de l'économie parallèle, etc.) ➡ mise à jour des systèmes de comptes nationaux (SCN 2008) au niveau des Nations-Unies et du SEC 2010 au niveau européen
- mise à jour du MBP (manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale) par le FMI ➡ comptes nationaux et balance des paiements : méthodologie harmonisée
- Modifications les plus importantes du SEC pour la Belgique
  - ✓ mondialisation de l'économie : meilleure prise en compte de la mondialisation croissante de l'économie (ressources nationales plus mobiles et interdépendance des économies nationales, processus de production réparti sur plusieurs pays)



✓ économie de la connaissance : importance de la R&D comme déterminant du progrès technique et comme facteur de croissance économique et de compétitivité ➡ nouveau traitement des dépenses de R&D

- ✓ Extension du périmètre des actifs produits (biens matériels et immatériels utilisés de manière répétée et continue dans des processus de production pendant plus d'un an) pour inclure les résultats des activités de R&D (au titre de propriété intellectuelle)
- ✓ Dépenses de R&D sont comptabilisées en formation brute de capital fixe (FBCF) = investissement = capitalisation des dépenses de R&D
- ✓ Dépenses de R&D = recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental

✓ dimension financière :

- Besoin d'une description plus fine de la réalité financière indispensable pour la BCE
- Révision de la définition des secteurs institutionnels (ventilation plus détaillée du secteur en sous-secteurs)
- Adaptation et élargissement de l'éventail des transactions financières sur actifs et passifs



	Optique production	Optique dépenses
PIB	$= \sum \text{VAB}$	$= \sum \text{Dépenses} = C + G + I + (X - M)$
	$= \sum (P - \text{CI})$	
	$\Delta \text{CI}^-$ (hors dépenses de R & D) ↓	$\Delta \text{I}^+$ (y compris dépenses de R & D) ↓
	$\Delta \sum \text{VAB}^+ =$	$\Delta \sum \text{Dépenses}^+$

$\Delta \text{PIB}^+$

avec VAB = valeur ajoutée brute  
P = production  
CI = consommation intermédiaire  
C = consommation finale des ménages  
G = consommation finale des administrations publiques  
I = Formation brute de capital fixe des sociétés et des administrations publiques  
X - M = exportations moins importations

Source BNB, 2014



## Autres modifications du SEC 2010 :

- **Dépenses d'armement** : considérées comme des dépenses d'investissements alors qu'elles étaient considérées comme des dépenses immédiatement consommées (potentiellement destructives)
- **Meilleure prise en compte de l'économie parallèle** → prises en compte des transactions illégales pour autant que toutes unités associées aux opérations le soient volontairement → drogue, prostitution, contrebande

↓

Élément déjà présent dans le SEC 95 mais peu de pays l'appliquaient  
Distorsion dans la mesure du PIB/RNB car certaines activités légales dans certains pays et illégales dans d'autres

↓

Mise en place de systèmes d'estimation

- **Finances publiques** : voir exposé suivant





**TABLEAU 3** PIB: COMPARAISON ENTRE SEC 1995 ET SEC 2010  
(millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013
PIB selon le SEC 1995	355 790,9	369 258,4	375 852,2	382 692,2
PIB selon le SEC 2010	365 747,0	379 990,6	388 254,3	395 262,1
Différence	9 956,1	10 732,2	12 402,1	12 569,9
(en % du PIB)	(2,8)	(2,9)	(3,3)	(3,3)

Bron: INR.

<http://www.nbb.be/doc/DQ/F/DQ3/HISTO/NFDB1409.PDF>



**TABEAU 4 EFFET DES RÉVISIONS SUR LE PIB**  
(2010, en millions d'euros, prix courants)

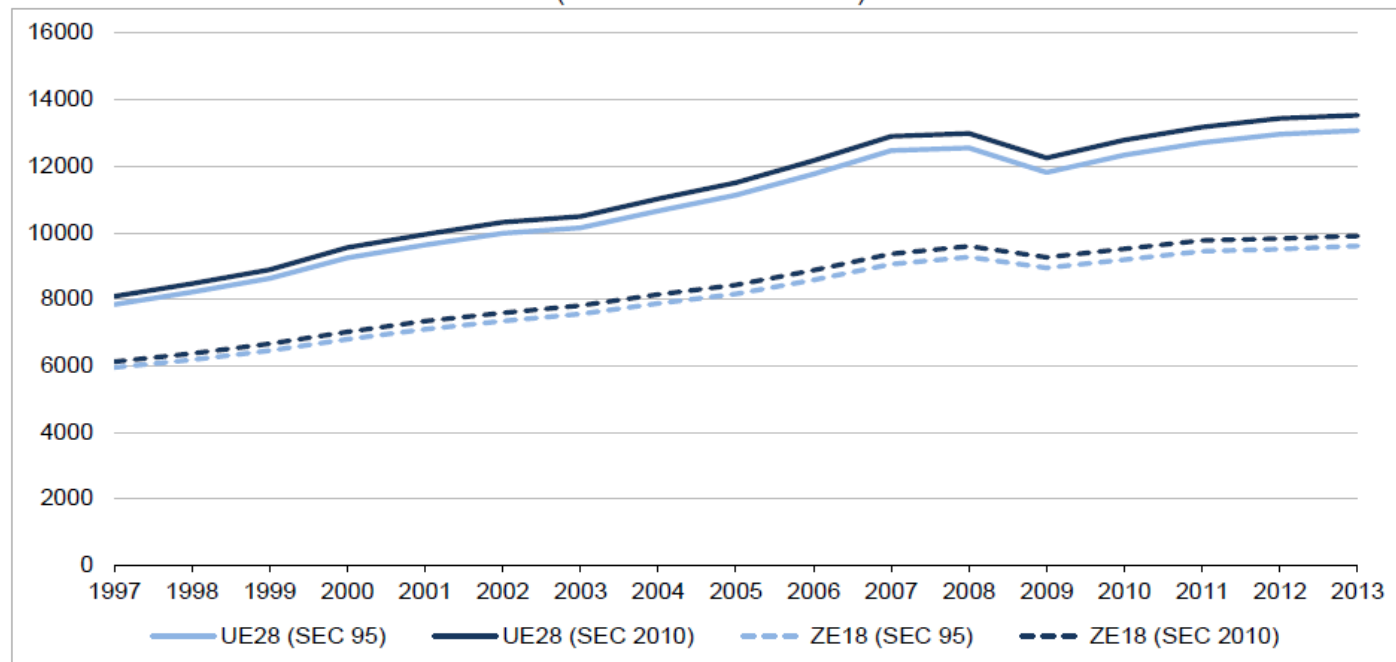
	en niveau	en % du PIB avant révision
<b>Révisions liées au passage au SEC 2010</b>	<b>+8 048</b>	<b>+2,64%</b>
Capitalisation de la R & D	+8 438	+2,37%
Assurance et réassurance	+322	+0,09%
Capitalisation des systèmes d'armes militaires	+136	+0,04%
Production pour usage final propre des producteurs marchands	+134	+0,04%
Alocation de la production de la banque centrale	+19	+0,01%
SIFIM	-	-
<b>Autres révisions (sources et méthodes)</b>	<b>+968</b>	<b>+0,27%</b>
Économie illégale	+1 306	+0,37%
Drogues	+903	+0,25%
Prostitution	+305	+0,09%
Contrebande	+98	+0,03%
Économie au noir	+696	+0,20%
Agriculture	+394	+0,11%
Hôpitaux	+217	+0,06%
Périmètre des administrations publiques (marchand/non marchand)	+19	+0,01%
Consommation de capital fixe des ISBL au service des ménages	-149	-0,04%
Élimination actifs non financiers non produits	-162	-0,05%
Représentants fiscaux	-176	-0,05%
Indépendants dans les services financiers	-288	-0,08%
Double comptage software produits pour compte propre	-315	-0,09%
Modifications administrations publiques, autres que le périmètre marchand/non marchand	-419	-0,12%
Frais de gestion des fonds d'investissement étrangers	-743	-0,21%
Révisions courantes	+580	+0,16%
<b>Total</b>	<b>+10 007</b>	<b>+2,81%</b>

Source: ICN.

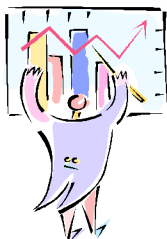


<http://www.nbb.be/doc/DQ/F/DQ3/HISTO/NFDB1409.PDF>

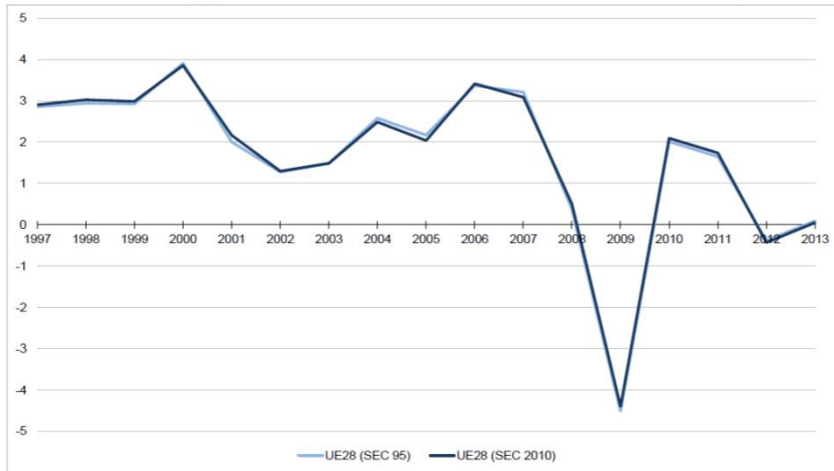
**PIB en termes nominaux de l'UE28 et de la ZE18 selon le SEC 95 et le SEC 2010, 1997-2013**  
(en milliards d'euros)



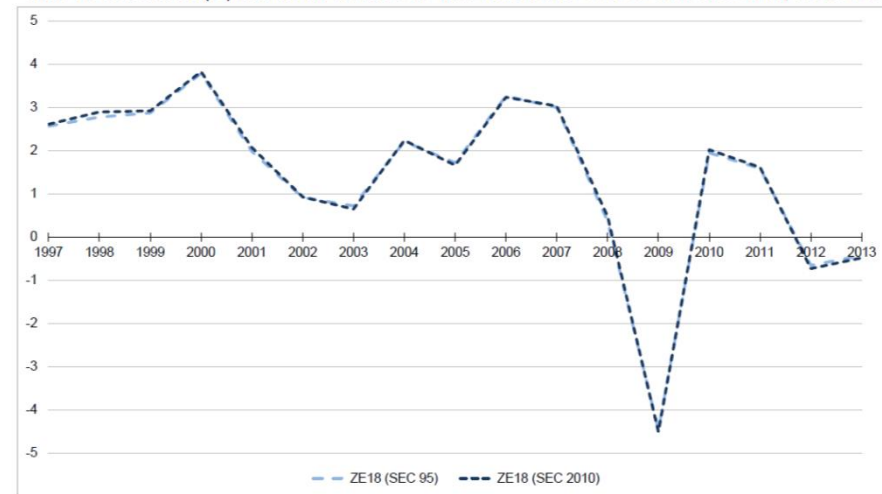
<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/5181782/2-17102014-BP-FR.PDF/0c3dc4e8-8874-4b1f-a69a-9966e59796c9>



Taux de croissance (%) du PIB en volumes de l'UE28 selon le SEC 95 et le SEC 2010, 1997-2013



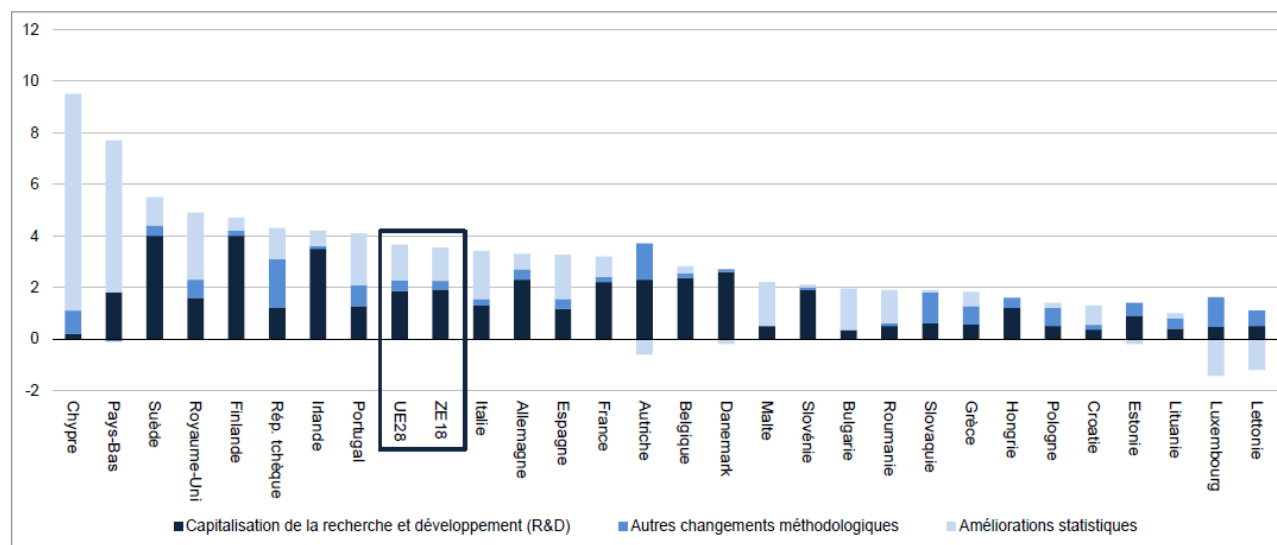
Taux de croissance (%) du PIB en volumes de la ZE18 selon le SEC 95 et le SEC 2010, 1997-2013



<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/5181782/2-17102014-BP-FR.PDF/0c3dc4e8-8874-4b1f-a69a-9966e59796c9>



## Impact des changements méthodologiques et améliorations statistiques sur le niveau du PIB en 2010 en % du PIB



Les changements méthodologiques ont entraîné une révision du niveau du PIB en 2010 de +2,2% pour la **zone euro** et de +2,3% pour l'**UE28**. Dans les deux zones, la capitalisation des dépenses de recherche et développement y a contribué à hauteur de +1,9%. Les améliorations statistiques ont révisé le niveau du PIB de +1,3% dans la **zone euro** et de +1,4% dans l'**UE28**.

Dans les États membres de l'UE, les plus forts impacts méthodologiques ont été relevés en 2010 pour la **Suède** (+4,4%) et la **Finlande** (+4,2%), dont 4,0% dans chacun de ces deux États membres du fait de la recherche et développement. Les impacts méthodologiques les plus faibles ont été reportés par la **Bulgarie** (+0,4%), la **Croatie** et **Malte** (+0,5% chacun), dont respectivement +0,3%, +0,4% et +0,5% du fait de la recherche et développement. Les impacts les plus élevés issus des améliorations statistiques ont quant à eux été enregistrés à **Chypre** (+8,4%) ainsi qu'aux **Pays-Bas** (+5,9%), tandis que des impacts négatifs ont été relevés pour le **Luxembourg** (-1,4%), la **Lettonie** (-1,2%), l'**Autriche** (-0,6%), le **Danemark** et l'**Estonie** (-0,2% chacun).



<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/5181782/2-17102014-BP-FR.PDF/0c3dc4e8-8874-4b1f-a69a-9966e59796c9>

## Quelques références

- “ Règlement UE n° 549/2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne (= **Règlement SEC 2010**)
- “ Eurostat, *European system of accounts ESA 2010*, Luxembourg: Eurostat, 2013
- “ BNB, *Nouveaux regards sur les comptes nationaux*, 7ème séminaire de la BNB pour enseignants en économie du secondaire, Dossier pédagogique, 22 octobre 2014
- “ Cour des Comptes, *Document d'information relative à la méthodologie SEC*, Rapport adopté le 18 mai 2005
- “ J. Généreux, *Economie politique, Economie descriptive et comptabilité nationale*, Les fondamentaux, Hachette supérieur, 7ème édition, 2014
- “ F. Teulon, *Initiation à la comptabilité nationale*, Collection Major , PUF, 2009
- “ J-P Piriou et J. Bournay, *La comptabilité nationale*, Grands repères, Manuels, La découverte, 2012
- “ V. Vanelle, *Introduction à la comptabilité nationale*, Ellipses, Optimum, 2015
- “ Cl. Grelet-Terriou et M.-Cl. Diard, *La nouvelle comptabilité nationale*, DynaSup, 2001.

# Comptabilité nationale SEC et finances publiques

## Plan :

1. Comptabilité nationale et SEC
2. Impact du SEC 2010
3. Les comptes publics dans le SEC
4. Impact des modifications du SEC 2010 sur les finances publiques



## Administrations publiques et comptabilité nationale

- ❖ Administrations publiques : place importante dans l'économie nationale et dans la compétitivité macroéconomique
- ❖ Finances publiques : objet d'analyses de plus en plus approfondies → besoin d'indicateurs harmonisés pour réaliser des comparaisons internationales et suivre l'évolution des comptes publics
- ❖ Construction européenne, mise en œuvre de l'Euro, Union économique et monétaire, gouvernance budgétaire



Protocole sur la procédure de déficit excessif (annexe au Traité de Maastricht introduit le concept du SEC comme cadre conceptuel de référence pour les critères de finances publiques)

→ besoin de statistiques harmonisées





## SEC et finances publiques

- Cadre conceptuel des statistiques en finances publiques
- Cadre de référence pour estimer les déficits et les dettes publiques
  - ❖ Traité de Maastricht -> EURO
    - Deux critères de finances publiques :
      - ” Déficit < 3% du PIB
      - ” Dette < 60% du PIB ou se réduisant à un rythme satisfaisant
  - ❖ Nécessité d'harmoniser l'estimation du :
    - ” déficit (besoin de financement)
    - ” dette (publique brute consolidée)
    - ” PIB



---

## Comptes nationaux et administrations publiques

1. Périmètre des administrations publiques
  - “ Définition
  - “ Elargissement du périmètre en 2013
2. Quelques spécificités du SEC en matière d'administration publiques
3. Modifications SEC 2010



## SEC et finances publiques

- “ Critère d'imputation dans les statistiques macroéconomiques : droits constatés → moment d'enregistrement d'une opération économique = naissance, transformation ou disparition d'une créance, d'une dette ou d'une valeur économique
  - “ Application stricte du droit constaté en matière de recettes fiscales = irréaliste
  - “ Exemple : naissance d'une créance fiscale = moment où le revenu imposable est dû au contribuable ↔ l'obligation d'acquitter l'impôt ne se fait qu'au cours d'une année postérieure à la perception du revenu (IPP)
  - “ Arriéré important en matière d'impôts parfois irrécouvrable → enregistrement de toutes les créances fiscales dans la comptabilité nationale conduirait à une surestimation des recettes
- recettes fiscales et parafiscales doivent refléter les montants réellement encaissés (éviter que les comptes publics et le déficit soient basés sur des droits constatés qui ne seront jamais perçus (contribuables insolubles, faillite, etc.)



“ Règlement 2516/2000 : adaptation des règles du SEC en matières d'impôts et de cotisations sociales

moment de l'enregistrement = le moment où l'activité économique fait naître l'obligation de payer l'impôt (le fait générateur) ou le moment où les montants d'impôts dus ont été déterminés avec certitude par l'administration ou le moment où il sont versés dans les caisses de l'État quand il s'agit d'impôt sur le revenu perçus à la source (précompte).

“ Montants à enregistrer : distinction entre d'une part les revenus perçus sur la base d'un rôle ou d'une déclaration (montants ajustés pour tenir compte des sommes enrôlées mais jamais perçues) et d'autre part les revenus perçus sur la base de versements (lissage des encaissements en les liant à la période de l'activité économique qui est à l'origine de l'obligation de payer)

➤ Intérêts enregistrés sont les intérêts courus et non échus (principe du coût d'endettement (point de vue du débiteur))

➤ Nature de la transaction

“ transactions non financières (recettes fiscales, parafiscales, salaires, subventions, investissements en actifs fixes, etc.) affectent directement le déficit

“ transactions financières (acquisition d'actifs financiers ou remboursement de dettes) : pas d'impact sur le déficit



## Finances publiques et SEC

- meilleure détermination de la réalité économique des unités institutionnelles et de leurs opérations indépendamment de leurs formes juridiques → réalité économique : quelle est l'unité qui assume les risques financiers et quelle est l'unité qui en reçoit les bénéfices indépendamment des contrats rédigés ?

→ classification des unités :

- “ une unité peut faire partie du secteur public même si elle ne reçoit aucun fonds en provenance des budgets publics
- “ si l'unité est assimilée au secteur public → ses opérations peuvent affecter le déficit et la dette des pouvoirs publics



## Périmètre des administrations publiques

*Unité : in ou out* du secteur des administrations publiques (S13) → impact sur la dette et le déficit des pouvoirs publics

« Administrations publiques = entités juridiques, instituées par décision politique, qui exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles dans un espace donné. Leurs principales fonctions consistent à fournir des biens et des services à la collectivité et aux ménages sur une base non marchande ainsi qu'à redistribuer le revenu et la richesse ».

### Le secteur des administrations publiques (S.13) comprend :

« toutes les unités institutionnelles qui sont des **autres producteurs non marchands** dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et dont la majeure partie des ressources provient de **contributions obligatoires** versées par des unités appartenant aux autres secteurs et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de **redistribution du revenu et de la richesse nationale**. »



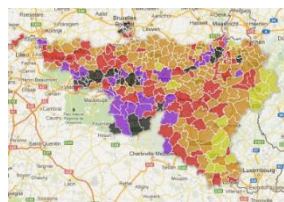
---

## Secteur des administrations publiques (S.13) : subdivisé en quatre sous-secteurs :

- administration centrale (S.1311) : Etat fédéral, organismes d'intérêt publics administratifs et sociétés publiques non marchandes
- administrations d'États fédérés (S.1312) : Communautés, Régions, organismes d'intérêt publics administratifs et sociétés publiques non marchandes
- administrations locales (S.1313) : provinces, communes, CPAS, zones de police, zones de secours, institutions locales non marchandes
- administrations de sécurité sociale (S.1314) : institutions publiques de sécurité sociale
- + certaines sociétés financières et sociétés non financières



Administrations publiques				Sociétés publiques		
Administration centrale	Administrations d'États fédérés	Administrations locales	Sécurité sociale	Sociétés non financières publiques	Sociétés financières publiques	
					Banque centrale	Autres sociétés financières publiques





**Tableau 2.1 – Secteurs et sous-secteurs**

Secteurs et sous-secteurs		Public	Privé national	Sous contrôle étranger		
Sociétés non financières		S.11	S.11001	S.11002	S.11003	
Sociétés financières		S.12				
Banque centrale		S.121				
Institutions financières monétaires (IFM)	Autres institutions financières monétaires (AIFM)	Institutions de dépôt, à l'exclusion de la banque centrale	S.122	S.12201	S.12202	S.12203
		Fonds d'investissement monétaires	S.123	S.12301	S.12302	S.12303
Sociétés financières, à l'exclusion des IFM et des sociétés d'assurance et fonds de pensions (SAFP)	Fonds d'investissement non monétaires		S.124	S.12401	S.12402	S.12403
	Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension		S.125	S.12501	S.12502	S.12503
	Auxiliaires financiers		S.126	S.12601	S.12602	S.12603
SAFP	Institutions financières captives et prêteurs non institutionnels		S.127	S.12701	S.12702	S.12703
	Sociétés d'assurance		S.128	S.12801	S.12802	S.12803
Fonds de pension		S.129	S.12901	S.12902	S.12903	
Administrations publiques		S.13				
Administration centrale (à l'exclusion des administrations de sécurité sociale)		S.1311				
Administrations d'États fédérés (à l'exclusion des administrations de sécurité sociale)		S.1312				
Administrations locales (à l'exclusion des administrations de sécurité sociale)		S.1313				
Administrations de sécurité sociale		S.1314				

Eurostat, SEC 2010



## Exemples

- S11001 = sociétés non financières publiques
  - " hôpitaux, maisons de repos des CPAS, entreprises publiques autonomes (Bpost, Belgacom, SNCB, ..)
  - " >< SOFICO , SRIW, SRWT, TEC, RTBF, í = administrations publiques (S13)
- S12201 = sociétés financières monétaires publiques
  - " Belfius
- S12301 = autres intermédiaires financiers publics
  - " ???
  - " SWL, Fonds du logement, SWCS, CIW (S13)
- S12801/S12901 = sociétés d'assurances et fonds de pension publics
  - " Ethias, ASBL Caisse de pensions des députés



## Délimitation du secteur public dans le SEC ➡ 3 questions

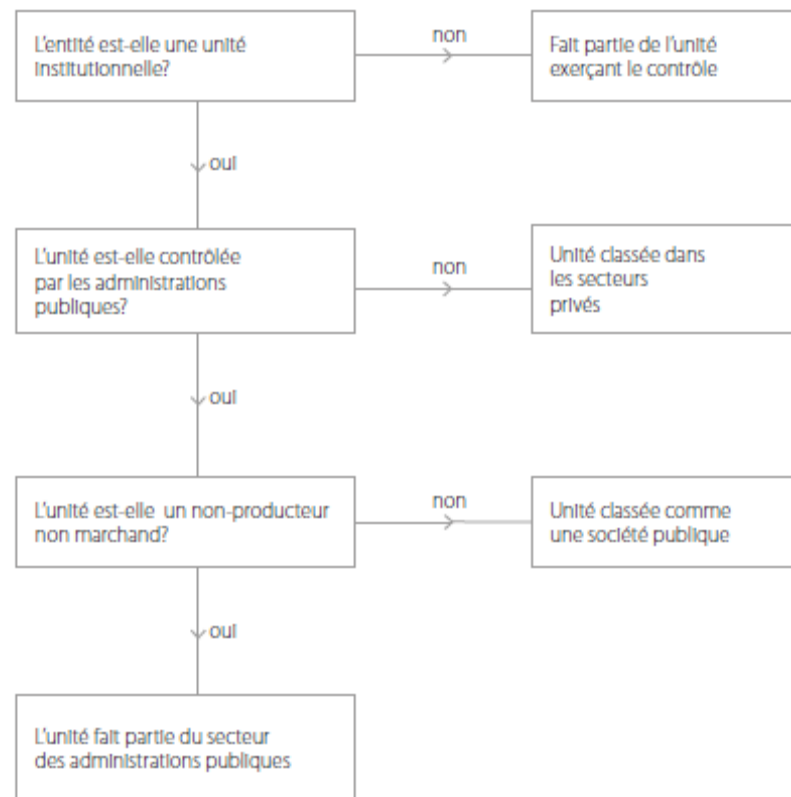
- ❖ Classification au cas par cas ➡ **trois critères** : autonomie, contrôle et caractère marchand ou non marchand
- ❖ L'unité est-elle une unité institutionnelle ? = autonomie de décision et comptabilité complète ?
- ❖ L'unité est-elle publique ? = contrôlée par une administration publique ?
- ❖ L'unité est-elle non marchande ? = ventes < 50% des coûts ?

Si 3 réponses positives ➡ unité appartient au secteur des administrations publiques (S.13)

Si 2 premières réponses sont positives et dernière est négative ➡ unité en question est une société publique



Diagramme 20.1 – Arbre de décision



<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5925793/KS-02-13-269-FR.PDF/cfd0cb42-e51a-47ce-85da-1fbf1de5c86c?version=1.0>



## Critère « autonomie »

### ❖ Condition préalable

❖ Unité institutionnelle = unité économique caractérisée par une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale

### ❖ Conditions

une entité doit :

- ❖ Posséder en toute autonomie des biens et des actifs et les échanger
- ❖ Prendre des décisions économiques et exercer des activités économiques dont elle est responsable
- ❖ Souscrire des engagements, contracter des dettes et autres obligations et passer des contrats en son nom propre
- ❖ Établir une comptabilité complète

**Si pas autonome** ➔ unité est consolidée avec l'unité à laquelle elle se rapporte  
➔ même classement sectoriel

**Si autonome** ➔ vérification du 2<sup>ème</sup> critère : le contrôle = le pouvoir de déterminer la politique générale d'une unité ➔ **huit indicateurs**



---

## Critère « contrôle »

**Huit indicateur à prendre en considération pour le respect de la condition sur le contrôle :**

1. possession de la majorité des droits de vote
2. contrôle du CA ou de tout organe directeur
3. contrôle de la nomination et de la destitution du personnel clé
4. contrôle des principaux comités de l'entité
5. détention d'une action préférentielle
6. existence d'une disposition réglementaire spécifique
7. présence des administrations publiques comme client dominant de la société
8. existence d'emprunts auprès d'une administration publique

**Indicateurs 1,2 et 3 : suffisants pour établir le critère du contrôle**



## Critère « test de marché » (renforcé par le SEC 2010)

- ❖ Etablir le caractère marchand ou non marchand des activités de l'unité
- ❖ Nécessité d'opérer une distinction entre les sociétés non financières et les sociétés financières → critères différents

### Sociétés non financières

caractère marchand = si unité vend sa production à des prix économiquement significatifs = prix qui ont un effet sur les volumes de produits que les producteurs sont disposés à offrir et sur les volumes de produits que les acheteurs sont prêts à acquérir

### Sociétés financières

critère = degré d'exposition au risque et non les prix

**2 critères : un critère qualitatif et un critère quantitatif**



## Société non financière ó vérification du critère qualitatif

- “ se rapporte à l'acheteur d'une unité publique
- “ **unité non marchande** = unité dont l'activité principale correspond à des opérations de répartition et de redistribution du revenu ou de la richesse nationale (administrations fiscales et de sécurité sociale)
- “ **unité marchande vendant à des prix économiquement significatifs ssi**
  - “ le producteur est une unité institutionnelle (condition nécessaire)
  - “ le producteur ne se consacre pas à la production de services auxiliaires
  - “ le producteur n'est pas le seul fournisseur de b&s à l'administration publique ou il est en concurrence avec des producteurs privés au moyen d'appels d'offres ou il vend la majorité de sa production à des acteurs autres que les administrations publiques ↔ unité non marchande
  - “ le producteur est incité à ajuster son offre pour développer une activité profitable et viable, à opérer dans des conditions de marché et à remplir ses obligations financières





## Société non financière ó vérification du critère quantitatif = critère des 50%

### Unité marchande ssi

- “ Ventes doivent couvrir au moins 50% de ses coûts au cours d'une période continue de plusieurs années ↔ unité publique
- “ Définition des ventes et des coûts

Ventes = ventes courantes de b&s produits (hors subsides sauf si liés au volume ou à la valeur de la production)

Coûts = rémunération des salariés + consommation intermédiaire + consommation de capital fixe + autres impôts sur la production ó production pour compte propre + **charges nettes d'intérêts**



## Sociétés financières

- “ examiner le degré d'exposition au risque
- “ une société financière : non exposée au risque si
  - “ les administrations publiques remboursent ses dettes
  - “ les administrations publiques compensent ses pertes
  - “ les administrations publiques octroient des garanties sur ses actifs (exemple : compensation en cas de faible performance de certains de ses actifs)



## Synthèse

L'unité est-elle autonome ?		
Non	Dans ce cas elle doit être consolidée avec celle à laquelle elle se rapporte.	
Oui	Jouit-elle du pouvoir de déterminer sa politique générale (contrôle) ?	
	oui	Dans ce cas elle est classée dans le secteur privé.
	non	Appartient-elle au secteur non marchand ?
		Non
Oui	L'unité fait partie du secteur des administrations publiques.	

Le déficit public est défini comme le besoin de financement de l'ensemble du **secteur des administrations publiques** = S 13 et seulement S13 !

Application de cette procédure du SEC 2010 ➡ augmentation du nombre d'unités classées dans le secteur des administrations publiques ➡ impact sur le déficit et la dette



## Remarques

La délimitation effective et précise du secteur S13 : évolution  
→ reclassements si Eurostat et l'ICN considèrent que certaines unités présentées comme hors périmètre appartiennent de facto au secteur S13.

La liste des unités du secteur S13 est disponible sur le site de la BNB :  
[http://www.nbb.be/doc/dq/F\\_pdf\\_PDE/PDE\\_liste\\_FR.pdf](http://www.nbb.be/doc/dq/F_pdf_PDE/PDE_liste_FR.pdf)

→ élargissement des institutions contrôlées par la Cour des comptes mais informations pas toujours disponibles



## Renforcement application du SEC 95 (2013 et 2014)

- ” Comptes publics en SEC 1995 : certaines faiblesses et lacunes en raison principalement du manque d'informations sur les unités qui sont contrôlées par les administrations publiques → ICN : dans le cadre du passage au SEC 2010 a voulu remédier à ce problème.
- ” Conclusions visite Eurostat mars 2012 : importantes faiblesses en Belgique au niveau de la qualité des statistiques financières transmises à la CE en ce qui concerne les secteurs « Communautés et Régions » et « pouvoirs locaux »
- ” Recommandations Eurostat : adopter un document juridiquement contraignant obligeant chaque composante de l'Etat belge de transmettre les données statistiques demandées
- ” Eurostat (février 2014) : demande d'apporter des améliorations immédiates dans le cadre du SEC 95



## Comptes nationaux et administrations publiques

- Opérations effectuées par les administrations : classées dans les comptes nationaux selon leur nature économique comme les autres secteurs
- Opérations les plus importantes : **activités de production** (ajoutent de la valeur ajoutée à l'économie) **et opérations de répartition de la richesse et du revenu national**
- Opérations enregistrées dans les comptes (recettes et dépenses) : a priori un équivalent dans la comptabilité budgétaire (solde budgétaire) et la comptabilité de caisse (solde net à financer)
- Pour faciliter la reprise des données budgétaires dans la comptabilité nationale : classification économique des dépenses et des recettes
- Solde de financement des administrations publiques = solde du compte de capital

↓  
Pour le déterminer : nécessaire de définir un inventaire des opérations économiques qui entrent dans le calcul → cela permettra de comprendre celles qui en sont exclues

solde de financement = résultats d'opérations de production, de répartition du revenu et de variations dues à des transferts en capital et en cessions-acquisitions d'actifs non financiers



Tableau I. Structure simplifiée des comptes nationaux (administrations publiques) <sup>33</sup>

EMPLOIS	RESSOURCES
<u>I. COMPTE DE PRODUCTION</u> P.2 Consommation intermédiaire K.1 Consommation de capital fixe <i>B.1 Valeur ajoutée nette</i>	P.1 Production
<u>II.1.1 COMPTE D'EXPLOITATION</u> D.1 Rémunération des salariés D.29 Autres impôts sur la production, à payer D.39 Autres subventions sur la production <i>B.2 Excédent d'exploitation</i>	<i>B.1 Valeur ajoutée nette</i>
<u>II.1.2 COMPTE D'AFFECTATION DES REVENUS PRIMAIRES</u> D.4 Revenus de la propriété (essentiellement intérêts payés sur la dette publique)  <i>B.5 Solde des revenus primaires</i>	<i>B.2 Excédent d'exploitation</i>  D.2 Impôts sur la production et les importations, à recevoir D.3 Subventions D.4 Revenus de la propriété
<u>II.2 COMPTE DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU</u> D.5 Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. D.62 Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature D.7 Autres transferts courants <i>B.6 Revenu disponible</i>	<i>B.5 Solde des revenus primaires</i>  D.5 Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. D.61 Cotisations sociales D.7 Autres transferts courants
<u>II.3 COMPTE DE REDISTRIBUTION DU REVENU EN NATURE</u> D.63 Transferts sociaux en nature <i>B.7 Revenu disponible ajusté</i>	<i>B.6 Revenu disponible</i>
<u>II.4.2 COMPTE D'UTILISATION DU REVENU DISPONIBLE AJUSTE</u> P.4 Consommation finale effective D.8 Ajustement pour la variation des droits des ménages sur les fonds de pension <i>B.8 Epargne nette</i>	<i>B.7 Revenu disponible ajusté</i>
<u>III.1 COMPTE DE CAPITAL</u> P.5 Formation brute de capital K.1 Consommation de capital fixe K.2 Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits <i>B.9 Capacité (+) / Besoin (-) de financement</i>	<i>B.8 Epargne nette</i> D.9 Transferts en capital à recevoir et à payer



<sup>33</sup> Source : EUROSTAT, Statistiques en bref, Economie et Finances, Thème 2 - 14/2004.



# Regroupement économique

DEPENSES		RECETTES	
Opérations courantes			
<b>1</b>	<b>Dépenses courantes pour biens et services</b>	<b>1</b>	<b>Recettes courantes pour biens et services</b>
	10. Non ventilé		10. Non ventilé
	11. Salaires et charges sociales		16. Ventes de biens non durables et de services
	12. Achats de biens non durables et de services		17. Ventes de biens militaires durables
	13. Achats de biens militaires durables		18. Recettes provenant de travaux d'entretien
	14. Réparations et entretien de routes, ...		
	15. Coûts imputés (amortissements)		
<b>2</b>	<b>Intérêts et pertes des entreprises</b>	<b>2</b>	<b>Intérêts et revenus de la propriété</b>
	20. Non ventilé		20. Non ventilé
	21. Intérêts de la dette des pouvoirs publics		26. Intérêts des créances des pouvoirs public
	22. Intérêts et pertes d'exploitation d'Ent. Publ		27. Bénéfices d'exploitation des Ent. Publ.
	23. Intérêts imputés		28. Autres produits du patrimoine
			29. Intérêts imputés
<b>3</b>	<b>Transferts de revenus à destination d'autres secteurs</b>	<b>3</b>	<b>Transferts de revenus en provenance d'autres secteurs</b>
	30. Non ventilé		30. Non ventilé
	31. Subventions réduisant les loyers ou les intérêts		36. Impôts indirects
	32. Autres subventions aux entreprises		37. Impôts directs et cotisations de sécurité sociale
	33. Transferts de revenus aux ménages		38. Autres transferts en provenance des ménages ou des entreprises
	34. Transferts de revenus à l'étranger		39. Transferts de revenus de l'étranger
<b>4</b>	<b>Transferts de revenus à l'intérieur du secteur public</b>	<b>4</b>	<b>Transferts de revenus à l'intérieur du secteur public</b>
	40. Non ventilé		40. Non ventilé
	41. Transferts de revenus au pouvoir central		46. Transferts de revenus du pouvoir central
	42. Transferts de revenus à la sécurité sociale		47. Transferts de revenus de la sécurité sociale
	43. Transferts de revenus aux provinces et aux		48. Transferts de revenus des provinces et

DEPENSES		RECETTES	
	44. Transfert de revenus à l'enseignement libre		
<b>0</b>	<b>Divers</b>	<b>0</b>	<b>Divers</b>
	00. Non ventilés		00. Non ventilés
	01. Dépenses à ventiler		06. Recettes à ventiler
	02. Dépenses des services publics à caractère d'entreprise		07. Recettes des services publics à caractère d'entreprise
	03. Opérations internes		08. Opérations internes
Opérations en capital			
<b>5</b>	<b>Transferts en capital à destination d'autres secteurs</b>	<b>5</b>	<b>Transferts en capital en provenance d'autres secteurs</b>
	50. Non ventilé		50. Non ventilé
	51. Transferts de capitaux aux entreprises		56. Transferts de capitaux des entreprises
	52. Transferts de capitaux aux ménages		57. Impôts sur le patrimoine
	53. Transferts de capitaux à l'étranger		58. Transferts de capitaux des ménages (= saisies)
			59. Transferts de capitaux de l'étranger
<b>6</b>	<b>Transferts en capital à l'intérieur du secteur public</b>	<b>6</b>	<b>Transferts en capital à l'intérieur du secteur public</b>
	60. Non ventilé		60. Non ventilé
	61. Transferts de capitaux au pouvoir central		66. Transferts de capitaux du pouvoir central
	62. Transferts de capitaux à la sécurité sociale		67. Transferts de capitaux de a sécurité sociale
	63. Transferts de capitaux aux provinces, communes		63. Transferts de capitaux des provinces, communes
	64. Transferts de capitaux à l'enseignement libre		
<b>7</b>	<b>Investissements</b>	<b>7</b>	<b>Désinvestissements</b>
	70. Non ventilé		70. Non ventilé
	71. Achats de terrains et bâtiments dans le pays		76. Ventes de terrains et bâtiments dans le pays
	72. Construction de bâtiments dans le pays		77. Ventes de biens meubles durables
	73. Construction de routes et travaux hydrauliques		79. Amortissements
	74. Achats de biens meubles durables		
<b>8</b>	<b>Octrois de crédits et prises de participations</b>	<b>8</b>	<b>Remboursements de crédits et liquidations de participations</b>

DEPENSES		RECETTES	
	80. Non ventilé		80. Non ventilé
	81. Octrois de crédits et participations aux entreprises		86. Remboursements de crédits et liquidations de participations dans les entreprises
	82. Octrois de crédits aux ménages		87. Remboursements de crédits par les ménages
	83. Octrois de crédits et participations à l'étranger		88. Remboursements de crédits et liquidations de participations à l'étranger
	84. Octrois de crédits à l'intérieur du secteur public		89. Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur public
<b>9</b>	<b>Amortissements, remboursements de la dette publique</b>	<b>9</b>	<b>Produits d'emprunts de la dette publique.</b>
	91. Amortissements		96. Inscriptions





## Comptes de distribution et d'utilisation du revenu

- Ressources = impôts de toute nature (sauf impôts sur le capital), cotisations sociales, revenus perçus à titre de propriétaire
- Emplois = prestations sociales, subventions, dépenses de consommation, charges liées à la propriété (essentiellement les intérêts payés sur la dette publique)
- Solde budgétaire, solde net à financer et solde de financement : affectés de la même manière par ces opérations économiques
- Solde = épargne nette
- Solde  $> 0$  ➡ revenu disponible : consacré à l'acquisition d'actifs ou la réduction du passif
- Solde  $< 0$  ➡ augmentation des passifs ou diminution des actifs



## Compte de capital

- mesure l'usage qui est fait de l'épargne nette moyennant la prise en compte d'éventuelles opérations de transferts portant sur le patrimoine non financier (et non sur le revenu disponible)
- solde de départ = épargne nette (solde des comptes hiérarchiquement inférieurs)
- Le compte de capital enregistre deux types d'opérations : transferts en capital et formation brute de capital (variations des actifs non financiers produits)
- transferts en capital :
  - opération de répartition d'une partie de l'actif patrimonial détenu par un agent économique au profit d'un autre agent économique sans que le premier ne puisse prétendre à une contrepartie financière ➡ variation des actifs (dans les comptes de patrimoine) des agents concernés pour un même montant mais en sens inverse.
  - principales catégories de transferts en capital = impôts sur le patrimoine (droits de succession et de donation), aides à l'investissement, transferts ayant pour but de couvrir des déficits cumulés dans le chef d'une entreprise, les legs, les dons, etc.



➤ formation brute de capital fixe

- caractère onéreux ( ↔ transfert en capital)
- = valeur des acquisitions (moins les cessions) d'actifs fixes notamment l'achat ou la vente de bâtiments. Dans le compte de capital, l'achat d'un bien fixe suppose l'utilisation d'une partie de l'épargne nette → impact négatif sur le solde de financement. La vente d'un bien améliore le solde de financement

➤ Solde du compte de capital

- = solde de financement
- Si  $> 0$  = capacité de financement = montant dont dispose le secteur pour financer d'autres secteurs
- Si  $< 0$  = besoin de financement = montant que le secteur est obligé d'emprunter à d'autres secteurs pour assurer son fonctionnement



<http://www.nbb.be/doc/DQ/F/DQ3/HISTO/NFDB1409.PDF>



### 1.3.10 TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES COMPTES DES SECTEURS - 2013

(millions d'euros)

	Sociétés non financières (S.11)	Sociétés financières (S.12)	Administrations publiques (S.13)	Ménages (S.14)	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)	Reste du monde (S.2)
<b>2013</b>								
Importations et exportations								
Importations de biens et de services (P.7)								321.822,0
Exportations de biens et de services (P.6)								327.125,7
<b>Compte de production</b>								
Ressources								
Production (aux prix de base) (P.1)	625.485,6	42.910,3	74.016,2	77.615,3	6.752,2		826.779,6	
Impôts sur les produits (D.21)						43.564,4	43.564,4	
Subventions sur les produits (D.31)						-2.150,3	-2.150,3	
Emplois								
Consommation intermédiaire (aux prix d'acquisition) (P.2)	408.958,7	22.059,0	15.635,3	23.363,8	2.914,8		472.931,6	
Valeur ajoutée brute / produit intérieur brut (B.1g)	216.526,9	20.851,3	58.380,9	54.251,5	3.837,4	41.414,1	395.262,1	
<b>Compte d'exploitation</b>								
Ressources								
Valeur ajoutée brute / produit intérieur brut (B.1g)	216.526,9	20.851,3	58.380,9	54.251,5	3.837,4		395.262,1	
Emplois								
Rémunération des salariés (D.1)	136.802,4	10.391,5	49.309,4	2.234,8	3.325,2		202.063,3	8.188,3
Impôts sur la production et les importations (D.2)	3.177,1	1.933,0	0,0	3.481,1	79,3	43.564,4	52.234,9	
Impôts sur les produits (D.21)						43.564,4	43.564,4	
Autres impôts sur la production (D.29)	3.177,1	1.933,0	0,0	3.481,1	79,3		8.670,5	
Subventions (D.3)	-9.417,9	-151,5	0,0	-496,1	-34,8	41.414,1	-12.250,6	
Subventions sur les produits (D.31)						41.414,1	-2.150,3	
Autres subventions sur la production (D.39)	-9.417,9	-151,5	0,0	-496,1	-34,8		-10.100,3	
Excédent d'exploitation brut / revenu mixte brut (B.2g/B.3g)	85.965,3	8.678,3	9.071,5	49.031,7	467,7		153.214,5	



## 1.3.10 TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES COMPTES DES SECTEURS - 2013

(millions d'euros)

	Sociétés non financières (S.11)	Sociétés financières (S.12)	Administrations publiques (S.13)	Ménages (S.14)	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)	Reste du monde (S.2)
<b>2013</b>								
<b>Compte d'affectation des revenus primaires</b>								
Ressources								
Excédent d'exploitation brut / revenu mixte brut (B.2g/B.3g)	85.965,3	8.678,3	9.071,5	49.031,7	467,7		153.214,5	
Rémunération des salariés (D.1)				207.511,7			207.511,7	2.739,9
Impôts sur la production et les importations (D.2)			51.011,7				51.011,7	1.223,2
Subventions (D.3)			-11.616,7				-11.616,7	-633,9
Revenus de la propriété (D.4)	25.370,4	44.251,6	4.718,0	30.832,6	103,6		105.276,2	44.110,6
Emplois								
Revenus de la propriété (D.4)	52.727,6	45.849,7	12.882,7	2.641,8	15,0		114.116,8	35.270,0
Revenus primaires bruts / revenu national brut (B.5g)	58.608,1	7.080,2	40.301,8	284.734,2	556,3		391.280,6	
<b>Compte de distribution secondaire du revenu</b>								
Ressources								
Revenus primaires bruts / revenu national brut (B.5g)	58.608,1	7.080,2	40.301,8	284.734,2	556,3		391.280,6	
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)			66.033,4				66.033,4	339,2
Cotisations sociales (D.61)	3.573,2	10.313,9	65.660,3	32,6	167,7		79.747,7	2.348,5
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)				79.129,2			79.129,2	852,8
Autres transferts courants (D.7)	2.378,3	8.683,2	84.904,8	5.123,3	5.542,1		106.631,7	9.587,8
Emplois								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D.5)	9.541,7	3.060,2	24,5	53.663,2	38,3		66.327,9	44,7
Cotisations sociales (D.61)				81.221,3			81.221,3	874,9
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	3.578,6	7.487,4	68.024,8	32,6	167,7		79.291,1	690,9
Autres transferts courants (D.7)	2.942,6	9.270,1	92.353,4	6.751,8	513,1		111.831,0	4.388,5



1.3.10 TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES COMPTES DES SECTEURS - 2013 (SUITE)

(millions d'euros)

	Sociétés non financières (S.11)	Sociétés financières (S.12)	Administrations publiques (S.13)	Ménages (S.14)	Institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15)	Opérations non réparties	Economie totale (S.1)	Reste du monde (S.2)
<b>2013</b>								
Revenu disponible brut (B.6g)	48.496,7	6.259,6	96.497,6	227.350,4	5.547,0		384.151,3	
<b>Compte d'utilisation du revenu</b>								
<b>Ressources</b>								
Revenu disponible brut (B.6g)	48.496,7	6.259,6	96.497,6	227.350,4	5.547,0		384.151,3	
Ajustement pour variations des droits des ménages sur les fonds de pension (D.8)	0,0	-2.824,6	7,2	2.817,4				
<b>Emplois</b>								
Dépenses de consommation finale (P.3)			96.503,4	199.714,3	4.255,8		300.473,5	
Épargne brute (B.8g)	48.496,7	3.435,0	1,4	30.453,5	1.291,2		83.677,8	
<b>Compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital</b>								
<b>Variations des passifs et de la valeur nette</b>								
Épargne brute (B.8g)	48.496,7	3.435,0	1,4	30.453,5	1.291,2		83.677,8	
Solde des opérations courantes avec l'extérieur (B.12)								5.807,1
Transferts en capital à recevoir (D.9)	5.331,4	129,8	5.500,0	1.680,6	118,6		12.760,4	499,5
Transferts en capital à payer (D.9)	-368,3	-116,0	-8.406,9	-4.045,3	0,0		-12.936,5	-323,4
<b>Variations des actifs</b>								
Solde épargne brute et transferts de capital (B.10g)	53.459,8	3.448,8	-2.905,5	28.088,8	1.409,8		83.501,7	5.983,2
<b>Compte des acquisitions d'actifs non financiers</b>								
<b>Variations des passifs et de la valeur nette</b>								
Solde épargne brute et transferts de capital (B.10)	53.459,8	3.448,8	-2.905,5	28.088,8	1.409,8		83.501,7	5.983,2
<b>Variations des actifs</b>								
Formation brute de capital (P.5)	54.171,1	2.943,3	8.802,8	23.122,3	445,4		89.484,9	
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits (K.2)	933,6	5,4	-243,9	-666,7	0,0		28,4	-28,4
Capacité (+) / besoin (-) de financement (B.9)	-1.644,9	500,1	-11.464,4	5.633,2	964,4		-6.011,6	6.011,6

Source: ICN Calculs: BNB



## Impact de certaines opérations économiques sur le solde de financement

Trois types d'opérations ont un impact sur la détermination du solde de financement : opérations sur les produits, opérations de répartition de la valeur ajoutée, opérations qui supposent l'acquisition d'actifs non financiers

Mais d'autres comptes dans la comptabilité nationale (nature financière ou patrimoniale) enregistrent des faits de nature économique qui en raison de leur place dans la hiérarchie des comptes n'ont pas d'impact sur le solde du compte de capital et donc du solde de financement

Mais certaines opérations sans impact sur le solde de financement ont impact sur le solde budgétaire et/ou le solde net à financer

Inversement certaines opérations ont un impact sur le solde de financement sans modifier le solde budgétaire ou le solde net à financer

Remarque : opérations économiques passées entre deux administrations : pas d'impact sur le solde de financement (même si activités de production, répartition ou acquisition d'actifs non financiers) : consolidation



## 1. Opérations financières

- “ opérations financières sont exclues du compte de capital
- “ opération financière = opération entre les acteurs économiques qui porte sur des actifs et passifs financiers → opération financière = action réciproque (convenue d'un commun accord entre des agents économiques) qui implique soit la création ou la liquidation simultanée d'un actif financier (crédit, titre de paiement, actions, participations, etc.) et de son passif de contrepartie (créance), soit le changement de propriété d'un actif financier, soit encore la souscription d'un engagement
  - “ Actif financier = actif économique qui se présente sous la forme d'un moyen de paiement ou d'une créance financière
  - “ Créance financière donne à celui qui la possède (créancier) le droit de recevoir sans contre-prestation un ou plusieurs paiements d'un autre acteur (débiteur) qui a contracté l'engagement de contrepartie





- “ opérations financières : pas dans le compte de capital mais dans le compte financier
- “ solde du compte financier = solde de financement = solde du compte de capital car dans le SEC chaque opération financière a une contrepartie qui :
  - “ soit elle ne consiste pas en une opération financière et constitue une opération qui affecte le compte de capital (les soldes des deux comptes sont affectés simultanément et pour le même montant)
  - “ soit la contrepartie est elle aussi un opération financière (elle n'affecte ni le solde du compte capital ni celui du compte financier car la réduction d'un actif financier est compensée par l'accroissement d'un autre actif financier)
- “ Exemples

**Conclusion d'un emprunt** = augmenter un actif financier (le numéraire) tout en accroissant d'un même montant un passif financier (titres de la dette).  
Idem en sens inverse pour un remboursement d'emprunt → pas d'impact sur le solde de financement



Vente des actions et autres titres de participation dans une entreprise publique (privatisations) = accroissement d'un actif financier (numéraire) et diminution d'un autre actif financier (titres).

Impact sur le solde de financement les années suivantes par la perte des dividendes versés à l'actionnaire public. Si les moyens sont utilisés pour le remboursement de la dette cela a un impact favorable les années suivantes sur le solde de financement via la réduction de la charge d'intérêts. Par contre, la réduction des dividendes versés à l'Etat les années suivantes a un impact négatif sur le solde.

Prises de participation, octrois de crédits et financement des investissements dans une entreprise publique par augmentation de capital : diminution d'un actif financier (numéraire) et accroissement d'un autre actif financier (parts sociales ou créances si octroi de crédits)

Ventes d'actifs de réserve (or monétaire détenu par la BC) : le versement à l'Etat doit être enregistré comme une diminution d'un actif financier (valeur de actifs de réserve) et une augmentation d'un actif financier (le numéraire).



---

→ les opérations qui augmentent le poste des actifs « numéraire » ont un impact sur le solde budgétaire et le solde net à financer

Remarque : si l'État privatise par l'intermédiaire de la SFPI (secteur des entreprises publiques), le solde budgétaire de l'État et le solde net à financer : affectés par les recettes de privatisations seulement quand la SFPI les verse dans les caisses de l'État (or ces dernières années elles sont utilisées pour financer d'autres entreprises publiques).



---

## 2. Les opérations pour compte de tiers

Le solde net à financer est basé sur des opérations effectivement enregistrées dans les comptes des comptables. Or ces comptes comportent parfois des sommes appartenant à des tiers (centimes additionnels détenus pour le compte des communes).

Dans ce cas, il est exclu de parler d'un droit constaté

Ces moyens financiers n'ont donc pas d'impact sur le solde de financement



### 3. Les opérations de transferts en capital

- “ but du SEC : dresser un état des lieux des relations économiques qui interagissent entre les différents acteurs au cours d’une période donnée
- “ (↔ comptabilité budgétaire), le SEC tient compte d’opérations qui se traduisent non seulement par un flux financier (mouvement de caisse) mais aussi par la naissance ou la disparition de créances ou de dettes de toute nature → écarts entre solde budgétaire et solde net à financer d’une part et solde de financement d’autre part
- “ les transferts imputés dans le compte de capital : transferts en espèces et transferts en nature



- “ **Transfert en espèces** = versement d'un montant en espèces (obtenu en cédant un actif ou versé pour conserver un actif ou encore montant qu'une partie est tenue d'utiliser pour acquérir un actif)
  - “ exemples : droits de succession et de donations, prélèvements exceptionnels sur l'épargne, aides à l'investissement, dédommagements pour catastrophes naturelles, etc.
  - “ Transferts en espèces = mouvements de caisse ou virement bancaire dans la trésorerie des pouvoirs publics → impact sur le solde budgétaire et le solde de financement (même montant)



## Exemple en SEC 1995: reprise du fonds de pension de Belgacom en 2003

décision Eurostat 25 février 2004 : versements d'une entreprise à l'Etat dans le cadre d'un transfert d'obligations à titre de régime de pensions : impact positif sur le solde de financement de l'année du transfert effectif.

En SEC 95 :

- “ le montant reçu par l'Etat = opération « transferts en capital » qui améliore le solde du compte de capital
- “ créances (actualisées) des pensions reprises par l'Etat fédéral : pas imputées la même année dans un compte qui influence le solde de financement mais se confondent avec les autres dépenses de pensions dans le système de répartition à la charge de l'administration → ce n'est qu'au cours de l'année où les pensions sont effectivement dues qu'elles devront être imputées dans les comptes macroéconomiques → année du transfert : solde de financement positivement impacté par le transfert tandis que les annuités des pensions reprises influenceront le solde de financement au fur et à mesure de leur exigibilité



“ **Transferts en nature** = opérations qui conduisent au transfert de la propriété d'un actif fixe corporel ou à l'annulation d'une dette par un créancier sans contrepartie :

“ pas d'impact sur les comptes bancaires ou dans la caisse des acteurs concernés

“ pas d'impact sur le solde budgétaire ou le solde net à financer mais impact potentiel sur la dette

“ Exemple :

“ **transfert d'un actif corporel non financier** : dons et legs au profit de l'Etat ont un impact positif sur son solde de financement à concurrence de la valeur estimée du bien transféré

“ **annulation ou reprise de dette par accord mutuel**. Mais l'annulation ou reprise de dettes d'une entreprise publique dans le cadre d'une privatisation ou reclassification dans le secteur des administrations publiques: opération financière et non transfert de capital → sans impact sur le solde de financement

pourquoi ? Effet négatif sur le compte du pouvoir public de la reprise ou annulation de la dette de l'entreprise sera compensé à CT par un effet positif sur la valeur des actions de l'entreprise publique juste avant sa privatisation





“ Exemples :

“ appel à la garantie libérant un débiteur défaillant de ses engagements sauf les engagements financiers pris par une entreprise qui peuvent être considérés avec certitude comme un engagement du pouvoir public (3 conditions : un loi spécifie l'obligation de remboursement par l'Etat, le budget de l'Etat doit prévoir annuellement les montants à payer, la dette contractée par l'entreprise est systématiquement payée par l'Etat (intérêts et principal))



Dans ce cas : dette est immédiatement prise en compte dans la dette publique et le versement du produit de l'emprunt à l'entreprise est enregistré en transfert de capital → impact sur le solde de financement

“ dette indirecte : depuis 2004, la valeur des emprunts qui se rapportent à la dette indirecte est enregistrée pour l'intégralité du capital comme un transfert de capital à la charge de l'administration (et pas l'institution bénéficiaire) quand il apparaît que le financement sera effectivement supporté par l'administration → impact sur le solde de financement par d'éventuelles opérations de débudgétisation au cours de l'année de la conclusion de l'emprunt



Par contre, les remboursements du capital : n'ont plus d'impact sur le solde de financement des administrations les années suivantes même si dans le budget des montants sont inscrits en faveur de l'institution bénéficiaire  
→ écart entre les données budgétaires et les données macro



#### 4. Modifications patrimoniales portant sur les changements d'actifs ne résultant pas d'une transaction avec un tiers

- Comptes de patrimoine : enregistrent les modifications qui affectent le patrimoine d'un agent économique sans découler nécessairement d'une transaction (action réciproque passée de commun accord avec un autre agent économique)
- Mouvements de patrimoine : pas repris dans le compte de capital car ce dernier n'enregistre que les flux économiques entre entités agissant de commun accord
- Modifications patrimoniales : pas d'impact sur le solde de financement
- **Deux types :**
  - “ Modification de la valeur des éléments patrimoniaux sans que les actifs et passifs concernés ne subissent une quelconque transformation en termes de volume ➡ enregistrement comptable = gains ou pertes de détention
  - “ Exemple : versements des plus-values sur les réserves de change détenues par la BNB.  
Solde de financement n'est pas affecté ni par la modification de valeur (qui s'impute sur un compte de patrimoine) ni par le versement de celle-ci dans les caisses de l'Etat (car échange d'un actif financier contre un autre actif financier)



“ Modification de la valeur des éléments patrimoniaux sans que cette appréciation ou dépréciation soit la conséquence d'une opération économique passée avec un tiers (destructions suite catastrophes naturelles, guerres, perte, vol, défaillance définitive d'un débiteur, etc.)

➔ Constatation de la défaillance définitive d'un débiteur : pas d'impact sur le solde de financement car seuls les comptes de patrimoine sont affectés

↔ comptabilité commerciale privée : impact sur le compte de résultats des entreprises



## 5. Opérations liées à la gestion du patrimoine immobilier du pouvoir public

Administrations publiques : diverses formules pour jouir d'un bien durable

- achat au comptant
- emprunt
- Financement alternatif : techniques locatives particulières qui visent à faire supporter par un tiers le financement initial de l'infrastructure (crédit bail, location-vente, sale and lease back, etc.)
- SEC : application du critère de la réalité économique ➔ normes pour le traitement comptable ➔ impact différent sur le solde
- pas d'impact sur le solde de financement du secteur des administrations publiques si la transaction s'opère exclusivement entre des entités de ce secteur
- Formation brute de capital fixe (valeur des acquisitions moins les cessions d'actifs fixes) : impact sur le solde du compte de capital (solde de financement) ➔ acquisition d'un immeuble : effet négatif sur le solde de financement et inversement



Quelques exemples :

### Achat au comptant

- “ dépense imputée au compte financier (réduction du numéraire) et au compte de capital (augmentation de la formation brute de capital fixe) → impact sur le solde de financement l'année de l'acquisition du bien
- “ mêmes règles que l'imputation budgétaire

### Achat par emprunt

- “ dépense imputée au compte financier (augmentation de la dette) et au compte capital (augmentation de la formation brute de capital fixe) → impact sur le solde de financement les années suivantes (charge d'intérêts courus mais pas d'impact de la partie de l'annuité relative au remboursement du capital)
- “ pas les mêmes règles que l'imputation budgétaire : remboursement du capital et intérêts échus sont imputés l'année de leur survenance



## Location pur et simple :

Loyers versés par le pouvoir public = coûts de production → imputés au compte de production → impact récurrent sur le solde de financement (idem solde budgétaire et solde net à financer)

## Crédit bail ou vente

Crédit bail = le preneur acquiert le droit d'utiliser un bien mais pendant une période correspondant à la totalité ou presque de la durée économique du bien. Cette transaction doit être accompagnée du transfert des risques et des avantages de la propriété. A l'issue de la période de location, le preneur a une option d'achat .

Location-vente = le bien est vendu à un acheteur moyennant un certain nombre de paiements futurs convenus. L'acheteur prend immédiatement possession du bien mais il reste juridiquement propriété du vendeur au titre de garantie. Il y a transfert des avantages et des risques liés à la propriété



Pour enregistrer ces opérations, on tient compte de la réalité économique :

- “ Le bailleur octroie un prêt qui permet à l'acheteur d'acquérir un bien
- “ Le preneur devient le propriétaire dès le début de la location

→ au niveau comptable :

- “ les annuités versées périodiquement au bailleur sont subdivisées en deux composantes : remboursement du capital (sans impact sur le solde de financement) + intérêts (impact sur le solde de financement)
- “ l'année de la prise de possession : la valeur totale du bien jusqu'à concurrence de la composante « remboursement du capital » des annuités est enregistrée dans le compte de capital → effet négatif sur le solde de financement





## Sale and lease back

- “ Convention croisée par lequel le propriétaire d'un actif vend celui-ci à un acheteur qui le lui recède immédiatement en location
  - “ Comptabilité budgétaire et comptabilité de caisse : inscription d'une recette exceptionnelle et d'une rentrée financière unique avec pour corollaire l'obligation de couvrir de nouvelles dépenses de location les années suivantes
  - “ Comptabilité SEC :
    - “ augmentation des dépenses locatives au cours des années suivantes
    - “ la vente = remplacement d'un actif non financier (le bien vendu) par un actif financier (accroissement du numéraire)
- ➡ solde de capital enregistre l'imputation d'une cession d'actif non financier qui améliore le solde de financement
- ➡ solde financier est crédité d'un actif en numéraire de sorte que son solde est également accru

Remarque : si le transfert de propriété : pas effectif ➡ le bien reste dans le patrimoine de l'Etat ➡ pas d'impact



## Financement privé d'une infrastructure publique par facturation auprès des utilisateurs privés

“ Une entreprise construit ou exploite une infrastructure publique et finance intégralement les coûts y afférant en facturant des prestations aux utilisateurs (qui ne sont pas l'administration publique concernée)

“ Infrastructure neuve construite par l'entrepreneur privé sur un terrain appartenant au public : au cours de la période d'exploitation, les montants qui sont dus par l'entreprise à l'administration peuvent être des loyers (mise à disposition du terrain) ou des autres impôts sur la production ➡ impact sur le solde de financement

Si la propriété est transférée à l'administration au terme de la période d'exploitation alors l'infrastructure est reprise comme un « autre transfert en capital » sans impact sur le solde (caractère exceptionnel de l'opération)

“ Infrastructure existante dont la propriété est transférée à une entreprise ➡ opération = apport de capital en nature ➡ pas d'impact sur le solde. Si rétrocession ➡ compte de patrimoine ➡ pas d'impact sur le solde

“ Versement effectués par l'entreprise = dividendes ➡ impact sur le solde



- “ Critères stricts définis par la Commission pour définir les PPP : les opérations ne peuvent être exclues du périmètre de consolidation budgétaire des administrations publiques que moyennant le respect de certaines conditions :
  - “ Le risque doit peser sur le partenaire privé
  - “ Le risque de disponibilité ou risque lié à la demande doit peser sur le partenaire privé



## Effets des opérations de gestion immobilière sur le solde budgétaire et le solde de financement

	Année de la réalisation		Années suivantes	
	Budget et Trésorerie	SEC95	Budget et Trésorerie	SEC95
<b>Achat au comptant</b>	Valeur du bien	Valeur du bien	-	-
<b>Achat par recours à l'emprunt</b>	-	Valeur du bien	Intérêts échus Remboursement annuel du capital	Intérêts courus
<b>Location pure et simple</b>	Loyers échus	Loyers courus	Loyers échus	Loyers courus
<b>Crédit-bail et location-vente<sup>43</sup></b>	-	Valeur du bien	Annuités échues (remboursement du capital et intérêts)	Annuités courues (intérêts seulement)
<b>Vente en cession-bail</b>	Valeur du bien (+)	Valeur du bien (+)	Loyers échus	Loyers courus
<b>Financement privé d'une infrastructure publique par facturation auprès des utilisateurs privés</b>	Dividendes ou loyers échus (+)	Dividendes ou loyers courus (+)	Dividendes ou loyers échus (+)	Dividendes ou loyers courus (+)

Dans le cas d'un leasing opérationnel, il s'agit d'une simple location, c'est-à-dire que l'autorité publique ne devient pas propriétaire économique (en comptabilité SEC, ces opérations sont traitées de la même manière que les dépenses de location).

Dans le cas d'un leasing financier, il s'agit d'une opération de financement, c'est-à-dire que l'autorité publique devient propriétaire économique ; il est comptabilisé comme dépense au moment où le bien est mis à la disposition de l'autorité publique. (Lors d'achat au comptant ou suite à un prêt, ces dépenses sont imputés par facture.)

Cour des comptes, 2005



## Impact sur les finances publiques du SEC 2010

- ” Chapitre 20 spécifique pour les comptes des administrations publiques et intégration des règles de jurisprudence qui figurent dans le *Manuel SEC95 sur le déficit et la dette publique*
- ” adaptations :
  - ” principes de traitement des partenariats public-privé (PPP)
  - ” traitement des dividendes extraordinaires
  - ” extension de la définition des actifs financiers
  - ” nouvelles règles pour le enregistrement des droits à la pension
  - ” critères complémentaires pour la détermination du contrôle d'une société par une administration publique
- ” A utiliser pour données à transmettre 9/2014 et révision des soldes et dette pour la période 1995-2013



## Modifications du SEC 2010 avec impact sur les finances publiques

- ” sommes perçues lors de reprises de systèmes de pensions et lors d'opérations de titrisation d'arriérés de recettes fiscales = prépaiement de transferts courants futurs = opérations financières (SEC 95 : versements d'une entreprise à l'Etat dans le cadre d'un transfert d'obligations au titre de régimes de pensions = recettes de transferts en capital au moment de la reprise des obligations) → impact sur le solde pour les opérations de 2003, 2004 et 2005 (négatif les années des opérations et positif les années ultérieures)
- ” titrisation des arriérées de recettes fiscales = considérées comme du financement (prêt) (SEC 95 : sous certaines conditions = recettes fiscales)
- ” enregistrement de la TVA cédée aux institutions européennes = transfert courant aux institutions européennes → enregistrement dans les comptes des administrations publiques de l'Etat (SEC 95 : TVA cédée aux institutions européenne = recette fiscale directe des institutions européenne → pas d'enregistrement dans les comptes des administrations publiques de l'Etat) → pas d'impact sur le solde mais sur le niveau des dépenses et des recettes



- “ réductions de cotisations patronales ciblées = subvention à la production ➡ pas d'impact sur le solde mais sur le niveau des recettes et des dépenses
- “ Crédits-temps remboursables = dépenses de subsides/prestations sociales/transferts (SEC 95 : seule une partie est considérée comme une dépense de subside/prestations/transfert) ➡ impact sur le solde si crédits d'impôts reportables sur plusieurs années mais impact sur le niveau des dépenses et des recettes
- “ enregistrement des ventes de licences de téléphonie : loyers si licences non transférables ou ventes d'actifs incorporels non produits si transférables (SEC 95 : ventes d'actifs incorporels non produits sauf exceptions ou loyers si durée inférieure ou égale à 5 ans ou si paiements incertains) ➡ impact sur le solde pour certaines licences



## Dette et déficit publics ó SEC ó Gouvernance budgétaire

Notion de déficit ou excédent public conforme aux Traités et règlements européens  
= besoin ou la capacité de financement = solde du compte de capital du secteur des administrations publiques dans le SEC 2010

Dette publique conforme aux Traités et règlements européens Ñ comptes de patrimoine

- “ Dette publique = valeur nominale de tous les engagements bruts en cours à la fin de l'année du secteur des administrations publiques à l'exception des engagements dont les actifs financiers correspondants sont détenus par le secteur des administrations publiques
- “ Dette publique = engagements des administrations publiques dans les catégories suivantes : numéraires et dépôts, titres autres qu'actions à l'exclusion des produits financiers dérivés et crédits





**TABEAU 21 SOLDE DE FINANCEMENT PAR SOUS-SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**  
(millions d'euros)

## SEC 1995

	Entité I			Entité II			Administrations publiques	
	Pouvoir fédéral	Sécurité sociale	Total	Communautés et régions	Pouvoirs locaux	Total	Selon le SEC 95	p.m. Selon l'EDP <sup>(1)</sup>
2004 .....	-675	37	-638	-9	-54	-63	-702	-379
2005 .....	-7 985	-297	-8 281	377	-50	328	-7 954	-7 550
2006 .....	-164	845	682	539	-229	310	992	1 214
2007 .....	-3 836	1 692	-2 145	1 255	567	1 821	-324	-173
2008 .....	-5 851	1 586	-4 265	-94	700	607	-3 658	-3 490
2009 .....	-14 523	-2 411	-16 933	-2 527	236	-2 291	-19 224	-18 946
2010 .....	-11 204	-131	-11 334	-2 325	-106	-2 431	-13 765	-13 317
2011 .....	-13 042	68	-12 975	-793	-522	-1 315	-14 289	-13 715
2012 .....	-13 264	-199	-13 463	-178	-1 636	-1 814	-15 276	-14 959
2013 e .....	-10 037	-90	-10 127	43	-444	-401	-10 527	-10 219

Cette différence a disparu en SEC 2010

Sources: ICN, BNB.

(1) La méthodologie du SEC 95 a été adaptée en 2001 pour exclure du calcul du solde de financement les gains nets d'intérêts provenant de certaines transactions financières telles que les contrats d'échange (swaps) et les contrats de garantie de taux (FRA). Dans le cadre de la procédure concernant les déficits publics excessifs (EDP), cette correction n'est toutefois pas prise en compte, tout comme elle ne l'est pas non plus pour l'évaluation par la CE des programmes de stabilité.

## SEC 2010

### BNB 2014

[http://www.nbb.be/doc/ts/Publications/NBReport/2013/FR/T1/rapport2013\\_TII\\_H4.pdf](http://www.nbb.be/doc/ts/Publications/NBReport/2013/FR/T1/rapport2013_TII_H4.pdf)

<http://www.nbb.be/doc/DQ/F/DQ3/HISTO/NFDB1409.PDF>

**TABEAU 2 BESOIN (-) OU CAPACITE (+) DE FINANCEMENT DES SOUS-SECTEURS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

	2010	2011	2012	2013
<b>En millions d'euros</b>				
Pouvoir fédéral (S.1311)	-10 882,2	-13 254,1	-13 394,6	-9 570,8
Communautés et régions (S.1312)	-2 683,5	-1 136,0	-184,2	-704,7
Administrations locales (S.1313)	-374,3	-717,6	-1 913,6	-973,2
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	-603,0	226,2	-429,8	-215,8
Ensemble des administrations publiques (S.13)	-14 543,0	-14 881,5	-15 922,2	-11 464,5
<b>En pourcentage du PIB</b>				
Pouvoir fédéral (S.1311)	-3,0	-3,5	-3,4	-2,4
Communautés et régions (S.1312)	-0,7	-0,3	0,0	-0,2
Administrations locales (S.1313)	-0,1	-0,2	-0,5	-0,2
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	-0,2	0,1	-0,1	-0,1
Ensemble des administrations publiques (S.13)	-4,0	-3,9	-4,1	-2,9

Source: ICN



TABLEAU 1 DÉFICIT: TABLE DE PASSAGE ENTRE LE SEC 1995 ET LE SEC 2010  
(millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013
Déficit EDP SEC1995 (mars – avril 2014)	-13 627,1	-14 160,6	-15 235,1	-9 923,5
en % du PIB	-3,8	-3,8	-4,1	-2,6
<b>Changements méthodologiques liés uniquement au SEC2010 (a)</b>	<b>184,7</b>	<b>-149,2</b>	<b>128,5</b>	<b>260,5</b>
Versements des entreprises à l'État dans le cadre du transfert à l'État de leurs obligations de pension	305,9	327,3	340,3	371,0
Opérations de titrisation réalisées par les administrations publiques	65,4	50,0	45,0	54,3
Traitement des licences de mobilophonie	135,2	-33,7	-32,6	24,2
Garanties standardisées <sup>1</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0
Révision du Règlement n° 479/2009 (swaps)	-321,8	-501,8	-233,2	-189,0
S1311	-448,4	-573,9	-317,2	-294,6
S1312	126,6	72,1	84,0	105,6
<b>Changements méthodologiques liés au SEC 2010 et à un réexamen de certaines questions<sup>2</sup> (b)</b>	<b>-937,6</b>	<b>-520,8</b>	<b>-646,8</b>	<b>-1 574,3</b>
Sectorisation	87,2	-53,1	72,6	13,3
S1311	11,3	4,5	-21,9	-23,0
S1312	114,2	11,9	186,8	81,2
S1313	-38,3	-69,6	-92,3	-44,9
Traitement des partenariats public-privé	-35,2	-76,9	-86,3	-70,7
S1312	-28,1	-49,5	-8,7	-23,1
S1313	-7,1	-27,4	-57,5	-47,5
Aides "conditionnelles" à l'investissement <sup>3</sup>	-887,8	-340,4	-852,9	-1 516,9
S1312	-421,2	-106,1	-126,7	-763,9
- VG	-421,2	-106,1	-126,7	-763,9
S1314	-466,6	-234,3	-526,2	-753,0
Arrêt Cobelfret	-101,8	-50,4	-0,3	0,0
<b>Autres changements<sup>3</sup> (c)</b>	<b>-162,9</b>	<b>-50,9</b>	<b>-168,8</b>	<b>-227,3</b>
<b>Total de la révision du déficit (a) + (b) + (c)</b>	<b>-915,9</b>	<b>-720,9</b>	<b>-687,1</b>	<b>-1 541,0</b>
en % du PIB	-0,2	-0,1	0,0	-0,3
due à la révision du déficit	-0,3	-0,2	-0,2	-0,4
due à la révision du PIB	0,1	0,1	0,2	0,0
<b>Déficit SEC 2010 (= déficit EDP SEC 2010)</b>	<b>-14 543,0</b>	<b>-14 881,5</b>	<b>-15 922,2</b>	<b>-11 464,5</b>
en % du PIB	-4,0	-3,9	-4,1	-2,9

Source: ICN.

1 En pratique, l'enregistrement des garanties standardisées n'a pas été modifié et l'impact sur le solde est donc actuellement égal à zéro.

2 Cette rubrique concerne la mise en conformité avec le SEC 2010 de questions qui, jusqu'à présent, n'étaient pas complètement résolues et pour lesquelles les discussions au niveau européen ont apporté une solution définitive.

3 La rubrique "Autres changements" correspond à des corrections d'erreurs du passé, à des changements de méthodes et de sources de calcul ainsi qu'à l'utilisation de données de base plus récentes.



TABLEAU 2 DETTE: TABLE DE PASSAGE ENTRE LE SEC 1995 ET LE SEC 2010  
(mlj/oenen euro's)

	2010	2011	2012	2013
<b>Dette EDP SEC 1995 (mars - avril 2014)</b>	<b>343 724,8</b>	<b>366 248,8</b>	<b>380 157,4</b>	<b>387 158,9</b>
en % du PIB	96,6	99,2	101,1	101,2
<b>Changements méthodologiques liés uniquement au SEC 2010 (a)</b>	<b>87,4</b>	<b>26,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Opérations de titrisation réalisées par les administrations publiques	87,4	26,1	0,0	0,0
Crédits commerciaux à long terme <sup>1</sup>	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
<b>Changements méthodologiques liés au SEC 2010 et à un réexamen de certaines questions<sup>2</sup> (b)</b>	<b>20 227,5</b>	<b>21 746,8</b>	<b>23 630,4</b>	<b>25 969,7</b>
Sectorisation	15 628,7	16 722,2	17 856,0	18 561,6
S1311	50,8	68,3	14,7	24,2
S1312	13 659,9	14 573,5	15 472,7	15 984,4
S1313	1 918,0	2 080,4	2 368,6	2 553,1
Traitement des partenariats public-privé	162,1	247,6	344,5	461,2
S1312	43,1	101,2	140,7	209,9
S1313	118,9	146,3	203,8	251,4
Aides "conditionnelles" à l'investissement	4 438,7	4 777,0	5 429,9	6 946,8
S1312	839,6	945,6	1 072,3	1 836,2
- VG	839,6	945,6	1 072,3	1 836,2
S1314	3 597,1	3 831,4	4 357,6	5 110,6
<b>Autres changements<sup>3</sup> (c)</b>	<b>108,2</b>	<b>105,9</b>	<b>-61,7</b>	<b>117,1</b>
<b>Total de la révision de la dette (a) + (b) + (c)</b>	<b>20 423,1</b>	<b>21 878,8</b>	<b>23 568,8</b>	<b>26 086,7</b>
en % du PIB	3,0	2,9	2,9	3,3
due à la révision de la dette	5,7	5,9	6,3	6,8
due à la révision du PIB	-2,7	-3,0	-3,4	-3,5
<b>Dette EDP SEC 2010</b>	<b>364 147,9</b>	<b>388 127,6</b>	<b>403 726,2</b>	<b>413 245,7</b>
en % du PIB	99,6	102,1	104,0	104,5

Source: ICN.

1 Cette rubrique est pour mémoire: les montants actuellement recensés étant inclus sous la rubrique sectorisation.

2 Cette rubrique concerne la mise en conformité avec le SEC 2010 de questions qui, jusqu'à présent, n'étaient pas complètement résolues et pour lesquelles les discussions au niveau européen ont apporté une solution définitive.

3 La rubrique "Autres changements" correspond à des corrections d'erreurs du passé, à des changements de méthodes et de sources de calcul ainsi qu'à l'utilisation de données de base plus récentes.

<http://www.nbb.be/doc/DQ/F/DQ3/HISTO/NFDB1409.PDF>



# SEC 1995

**TABEAU 22** DETTE BRUTE CONSOLIDÉE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES <sup>(1)</sup>

(encours en fin de période, millions d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1. Dette officielle du Trésor .....	265 518	269 160	270 601	285 226	310 215	321 389	341 193	363 462	364 815	371 401
En euros .....	263 074	267 420	269 145	284 288	305 700	320 826	341 075	363 462	364 815	370 812
À un an au plus .....	30 355	31 036	32 243	37 891	54 162	47 232	49 797	52 758	39 324	32 080
À plus d'un an .....	232 719	236 384	236 902	246 397	251 539	273 593	291 278	310 704	325 491	338 732
En devises .....	2 444	1 740	1 456	937	4 515	563	118	0	0	590
2. Différences de valorisation <sup>(2)</sup> .....	561	525	786	1 072	1 012	283	252	411	86	28
3. Autres ajustements <sup>(3)</sup> .....	0	0	0	0	0	0	6	78	15	12
4. Autres engagements du pouvoir fédéral <sup>(4)</sup> .....	8 039	12 781	12 086	9 495	9 230	4 944	4 934	5 759	10 272	n.
5. Consolidation entre les unités du pouvoir fédéral <sup>(5)</sup> .....	21 291	22 687	21 454	30 814	29 749	27 269	35 466	38 011	33 169	n.
dont: Actifs du Fonds de vieillissement <sup>(6)</sup> .....	12 492	13 504	14 661	15 494	16 183	16 901	17 628	18 388	19 174	19 963
6. Dette brute consolidée du pouvoir fédéral (1 + 2 + 3 + 4 - 5) .....	252 827	259 779	262 018	264 978	290 708	299 347	310 920	331 699	324 019	n.
7. Dette brute consolidée des communautés et des régions .....	15 079	13 259	12 832	12 346	13 670	20 906	22 920	24 096	25 191	n.
8. Dette brute consolidée des pouvoirs locaux .....	15 677	15 747	16 410	16 861	16 445	16 217	17 627	18 218	19 564	n.
9. Dette brute consolidée de la sécurité sociale .....	52	428	0	0	0	1 047	1 579	2 165	2 236	n.
10. Consolidation entre les sous-secteurs des administrations publiques <sup>(7)</sup> .....	9 754	10 199	10 858	12 080	11 951	11 445	12 730	14 482	13 893	n.
11. Dette brute consolidée des administrations publiques <sup>(1)</sup> (6 + 7 + 8 + 9 - 10) .....	273 881	279 014	280 402	282 106	308 872	326 072	340 314	361 696	375 117	381 168 e

Sources: SPF Finances, BNB.

(1) Concept de dette tel que défini dans le règlement européen (CE) n° 3605/93 du Conseil du 22 novembre 1993 relatif à l'application du protocole sur la procédure concernant les déficits publics excessifs annexé au traité instituant la Communauté européenne.

(2) Ajustements de la valorisation des certificats de trésorerie et des bons du Trésor pour passer de la valeur escomptée à la valeur nominale.

(3) Ajustements qui permettent le passage du concept de dette nette au concept de dette brute, certains actifs étant enregistrés dans la dette officielle du Trésor.

(4) Principalement la dette débudgétisée du Trésor, les dettes de la Caisse des dépôts et consignations, du FADELS (jusqu'en 2006) et du FIF (de 2005 à 2008), les pièces en circulation, ainsi que la dette imputée résultant de la participation de la Belgique au mécanisme de soutien mutuel du FESF à partir de 2011.

(5) Dette du pouvoir fédéral dont la contrepartie est un actif d'une unité du pouvoir fédéral.

(6) Y compris les intérêts capitalisés sur les « bons du Trésor - Fonds de vieillissement ».

(7) Dette d'un sous-secteur des administrations publiques dont la contrepartie est un actif d'un autre sous-secteur des administrations publiques.

BNB Rapport 2014

[http://www.bnb.be/doc/ts/Publications/NBBreport/2013/FR/T1/rapport2013\\_annexes.pdf](http://www.bnb.be/doc/ts/Publications/NBBreport/2013/FR/T1/rapport2013_annexes.pdf)



# SEC 2010

## 11.4.3 DETTE BRUTE CONSOLIDÉE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES: ÉLÉMENTS DE CONSOLIDATION

(encours en fin de période, millions d'euros)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Dettes brutes (dette non consolidée entre les sous-secteurs)</b>	<b>298.129</b>	<b>305.065</b>	<b>308.109</b>	<b>311.992</b>	<b>339.535</b>	<b>358.658</b>	<b>376.931</b>	<b>402.677</b>	<b>417.801</b>	<b>428.294</b>
Dette brute consolidée du pouvoir fédéral (S.1311)	252.563	259.988	262.670	265.021	290.724	299.368	311.165	332.316	342.994	351.279
Dette brute consolidée des communautés et régions (S.1312)	26.609	25.192	25.367	26.051	28.343	37.950	41.662	44.615	46.898	47.049
Dette brute consolidée des administrations locales (S.1313)	16.848	17.116	17.558	18.186	17.487	17.161	18.927	19.737	21.301	22.380
Dette brute consolidée des administrations de sécurité sociale (S.1314)	2.109	2.709	2.514	2.734	2.981	4.179	5.178	6.010	6.608	7.585
<b>Consolidation intersectorielle (-)</b>	<b>-9.791</b>	<b>-10.236</b>	<b>-10.944</b>	<b>-12.118</b>	<b>-11.992</b>	<b>-11.490</b>	<b>-12.784</b>	<b>-14.550</b>	<b>-14.074</b>	<b>-15.048</b>
<b>Dettes brutes consolidées de l'ensemble des administrations publiques (S.13)</b>	<b>288.338</b>	<b>294.828</b>	<b>297.166</b>	<b>299.874</b>	<b>327.543</b>	<b>347.168</b>	<b>364.148</b>	<b>388.128</b>	<b>403.726</b>	<b>413.246</b>
<b>Éléments de consolidation: ventilation par instrument</b>										
Numéraire et dépôts (AF.2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres à court terme (AF.31)	2.024	2.656	2.813	2.293	1.028	1.036	1.340	1.621	1.047	1.152
Titres à long terme (AF.32)	5.381	5.208	5.446	5.870	6.511	6.668	6.956	7.596	7.865	7.870
Crédits (AF.4)	2.386	2.372	2.885	3.954	4.454	3.786	4.487	5.343	5.162	6.027
<b>Total</b>	<b>9.791</b>	<b>10.236</b>	<b>10.944</b>	<b>12.118</b>	<b>11.992</b>	<b>11.490</b>	<b>12.784</b>	<b>14.550</b>	<b>14.074</b>	<b>15.048</b>
<b>Éléments de consolidation: ventilation par secteur débiteur</b>										
Dette brute consolidée du pouvoir fédéral détenue par les autres sous-secteurs	7.738	8.062	9.203	10.250	10.077	8.513	8.764	9.801	9.997	10.486
Dette brute consolidée des communautés et régions détenue par les autres sous-secteurs	1.987	1.735	1.863	1.826	1.891	1.858	2.347	2.636	2.177	1.897
Dette brute consolidée des administrations locales détenue par les autres sous-secteurs	15	11	48	42	25	76	143	172	280	497
Dette brute consolidée des administrations de sécurité sociale détenue par les autres sous-secteurs	52	428	0	0	0	1.044	1.529	1.940	1.621	2.168
<b>Total</b>	<b>9.791</b>	<b>10.236</b>	<b>10.944</b>	<b>12.118</b>	<b>11.992</b>	<b>11.490</b>	<b>12.784</b>	<b>14.550</b>	<b>14.074</b>	<b>15.048</b>
<b>Pour mémoire</b>										
<b>Détention par les sous-secteurs des administrations publiques d'actifs consolidables</b>										
Détention par le pouvoir fédéral des dettes émises par les autres sous-secteurs	862	1.237	808	809	878	2.258	3.202	3.907	3.223	3.842
Détention par les communautés et régions des dettes émises par les autres sous-secteurs	191	347	508	1.052	423	338	289	280	273	220
Détention par les administrations locales des dettes émises par les autres sous-secteurs	1.569	2.055	2.097	1.183	748	236	220	335	196	363
Détention par la sécurité sociale des dettes émises par les autres sous-secteurs	7.169	6.597	7.531	9.074	9.943	8.657	9.073	10.028	10.383	10.622
<b>Total des actifs consolidables</b>	<b>9.791</b>	<b>10.236</b>	<b>10.944</b>	<b>12.118</b>	<b>11.992</b>	<b>11.490</b>	<b>12.784</b>	<b>14.550</b>	<b>14.074</b>	<b>15.048</b>
<b>Contribution des sous-secteurs des administrations publiques à la dette brute consolidée <sup>1</sup></b>										
Contribution du pouvoir fédéral (S.1311)	251.702	258.751	261.862	264.213	289.846	297.110	307.963	328.409	339.771	347.437
Contribution des communautés et régions (S.1312)	26.417	24.845	24.859	24.999	27.920	37.611	41.373	44.335	46.625	46.829
Contribution des administrations locales (S.1313)	15.279	15.061	15.461	17.003	16.739	16.925	18.707	19.402	21.106	22.017
Contribution des administrations de sécurité sociale (S.1314)	-5.060	-3.828	-5.017	-6.341	-6.962	-4.478	-3.895	-4.018	-3.775	-3.037
<b>Dettes brutes consolidées de l'ensemble des administrations publiques (S.13)</b>	<b>288.338</b>	<b>294.828</b>	<b>297.166</b>	<b>299.874</b>	<b>327.543</b>	<b>347.168</b>	<b>364.148</b>	<b>388.128</b>	<b>403.726</b>	<b>413.246</b>

Source: BNB

N.B.: La dette brute consolidée est le concept de dette tel que défini dans le Règlement européen CE 479/2009, relatif à l'application du Protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs annexés au Traité sur l'union européenne (Traité de Maastricht) du 7 février 1992, modifié par le Règlement (UE) 220/2014 de la Commission du 7 mars 2014 concernant les références au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne (SEC 2010)

<sup>1</sup> Correspond à la dette brute consolidée d'un sous-secteur diminuée des actifs financiers qu'il détient sur les autres sous-secteurs des administrations publiques.

BNB 2014 Bulletin trimestriel

<http://www.nbb.be/doc/DQ/F/DQ3/HISTO/SFB14III.PDF>



**PIB, déficit/excédent et dette des administrations publiques dans l'UE (en monnaie nationale)  
selon la méthodologie du SEC 2010**

		2010	2011	2012	2013
<b>Belgique</b>					
PIB pm	(millions euro)	365 747	379 991	388 254	395 262
Déficit public (-) / excédent (+)	(millions euro)	-14 543	-14 882	-15 922	-11 464
	(% du PIB)	-4,0	-3,9	-4,1	-2,9
Dépenses publiques	(% du PIB)	52,3	53,2	54,8	54,4
Recettes publiques	(% du PIB)	48,4	49,3	50,7	51,5
Dette publique	(millions euro)	364 148	388 128	403 726	413 246
	(% du PIB)	99,6	102,1	104,0	104,5
pour mémoire: prêts intergouvernementaux dans le contexte de la crise financière	(millions euro)	830	2 586	7 198	8 600
	(% du PIB)	0,2	0,7	1,9	2,2

**Révisions des ratios de déficit/excédent et de dette des administrations publiques - en pp de PIB  
entre la notification d'avril 2014 (SEC 95) et celle d'octobre 2014 (SEC 2010)**

		Déficit/excédent*				Dette**			
		2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
<b>Belgique</b>	<b>Révision des ratios de déficit/excédent et de dette</b>	-0,1	-0,1	0,0	-0,3	2,9	3,0	2,8	3,0
	- due à la révision du déficit/excédent ou de la dette	-0,3	-0,2	-0,2	-0,4	5,6	5,8	6,1	6,6
	- due à la révision du PIB	0,1	0,1	0,1	0,1	-2,6	-2,8	-3,2	-3,6

Source : Eurostat, Transmission des données du déficit et de la dette publique pour 2013, Déficit public de la zone Euro et UE 28 respectivement de 2,9% et 3,2% du PIB, 158/2014, 21 octobre 2014

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_PUBLIC/2-21102014-AP/FR/2-21102014-AP-FR.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/2-21102014-AP/FR/2-21102014-AP-FR.PDF)



**Tableau 9**  
**Soldes de financement réalisés comparativement aux objectifs du Programme de Stabilité (\*) (% du PIB)**

<i>(% du PIB)</i>	2010	2011	2012	2013
<b>Solde de financement SEC10 (a)</b>	<b>-4,0%</b>	<b>-3,9%</b>	<b>-4,1%</b>	<b>-2,9%</b>
<i>pm. Solde de financement SEC95 (b)</i>	<i>-3,8%</i>	<i>-3,8%</i>	<i>-4,1%</i>	<i>-2,6%</i>
Objectifs BNF programme de stabilité (c)	-4,8%	-3,6%	-2,8%	-2,5%
Ecart (a)-(c)	0,8%	-0,3%	-1,3%	-0,4%
<i>pm. Ecart SEC95 (b)-(c)</i>	<i>1,0%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>-1,3%</i>	<i>-0,1%</i>

Source : ICN, Compte des administrations publiques et (\*) Programmes de Stabilité de janvier 2010 pour la norme 2010, et d'avril 2011, 2012 et 2013 respectivement pour les normes 2011, 2012, et 2013.

Conseil supérieur des Finances, novembre 2014





**Tableau 4**  
**Comparaison entre les réalisations budgétaires 2013 et les objectifs pour l'ensemble des Communautés et Régions**

	Objectif 2013 Com. concertation 2 juillet 2013 (1)	Solde de financement 2013 réalisé en SEC 2010 (2)	Ecart (3) = (2) - (1)	Solde de financement 2013 réalisé pour le SEC 2010 et modifications ICN (4)	Ecart (5) = (4) - (1)
Communauté flamande (a)	0,0	-343,0	-343,0	342,2	342,2
Communauté française	-228,0	-142,8	85,2	-166,3	61,7
Région wallonne	-110,0	-285,1	-175,1	-32,3	77,7
Région de Bruxelles-Capitale	-132,0	126,1	258,1	145,5	277,5
Communauté germanophone	-67,0	-66,2	0,8	-66,0	1,0
Commission communautaire française	0,0	13,0	13,0	13,0	13,0
Commission communautaire flamande	0,0*	16,4	16,4	16,4	16,4
Commission communautaire commune	0,0*	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8
Unités interrégionales		3,6	3,6	3,6	3,6
Ajustement statistique		0,3	0,3	0,3	0,3
<b>Total</b>	<b>-537,0</b>	<b>-680,5</b>	<b>-143,5</b>	<b>253,6</b>	<b>790,6</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>-0,14%</i>	<i>-0,17%</i>	<i>-0,04%</i>	<i>0,06%</i>	<i>0,20%</i>

Sources : Comptes des administrations publiques 2013 (ICN) et décision du Comité de concertation du 2 juillet 2013.

\* Objectif implicite prévu.

(a) Zorgefonds inclus.

Note : Pour le calcul des soldes de financement avant l'introduction du SEC 2010 et les autres modifications, une seule correction a été effectuée pour les opérations résultant du réexamen par l'ICN et les conséquences du SEC 2010, ainsi que pour le projet PPP «Scholen van Morgen» (étant donné que l'avis d'Eurostat (septembre 2013) n'a été connu qu'après la fixation de l'objectif par le Comité de concertation (juillet 2013)). Le solde de financement avant le SEC 2010 et les modifications de l'ICN prend donc en compte les soldes des organismes pour lesquels des informations ont été reçues pour la première fois (étant donné que ces organismes appartiennent depuis beaucoup plus longtemps au périmètre de consolidation).





**Tableau 6**  
**Impact de l'introduction du SEC 2010 et d'autres éléments**  
**sur la dette publique en septembre 2014**

	2012	2013
<b>SEC 2010</b>	<b>4,8%</b>	<b>4,9%</b>
Elargissement du périmètre de consolidation	1,0%	1,0%
<i>dont C&amp;R</i>	0,3%	0,3%
<i>dont PL</i>	0,6%	0,6%
Sociétés régionales du logement (C&R)	3,8%	3,8%
PPP (C&R et PL)	0,1%	0,1%
<b>Ajustements méthodologiques qui ne sont pas directement liés au SEC 2010 (a)</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,8%</b>
Aides conditionnelles à l'investissement	1,4%	1,8%
<i>dont C&amp;R</i>	0,3%	0,5%
Autres	0,0%	0,0%
<b>IMPACT OPERATIONS SEPTEMBRE 2014</b>	<b>6,2%</b>	<b>6,8%</b>

Source : ICN.

- (a) D'une part, l'ICN a profité de l'introduction d'un nouveau système pour les comptes nationaux pour affiner ou examiner certains autres éléments afin d'accroître la qualité de la dette brute consolidée. D'autre part, certains autres éléments sont, quant à eux, une conséquence indirecte de l'introduction du SEC 2010, tels que la réglementation qui existait déjà sous le SEC 1995 mais qui a été explicitée à l'occasion du passage au nouveau système SEC 2010.



**Tableau 17**  
**Tableau de la dette : passage du SEC 1995 au SEC 2010**

	en mln. d'euros			
	2010	2011	2012	2013
Dette EDP SEC 1995	<b>343.725</b>	<b>366.249</b>	<b>380.157</b>	<b>387.159</b>
en % du PIB	<b>96,6</b>	<b>99,2</b>	<b>101,1</b>	<b>101,2</b>
Composantes de la révision de la dette				
opérations de titrisation	87	26	0	0
sectorisation	15.629	16.722	17.856	18.562
PF	51	68	15	24
C&R	13.660	14.574	15.473	15.984
PL	1.918	2.080	2.369	2.553
PPS	162	248	345	461
C&R	43	101	141	210
PL	119	146	204	251
aides "conditionnelles" à l'investissement	4.437	4.777	5.430	6.947
C&R (=CF)	840	946	1.072	1.836
SECU	3.597	3.831	4.358	5.111
autres	108	106	-62	117
<b>Tot. de la révision de la dette</b>	<b>20.423</b>	<b>21.879</b>	<b>23.569</b>	<b>26.087</b>
en % du PIB	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>	<b>3,3</b>
due à la révision de la dette	5,7	5,9	6,3	6,8
due à la révision du PIB	-2,7	-3,0	-3,4	-3,5
Dette EDP SEC 2010	<b>364.148</b>	<b>388.128</b>	<b>403.726</b>	<b>413.246</b>
en % du PIB	<b>99,6</b>	<b>102,1</b>	<b>104,0</b>	<b>104,5</b>

Source : ICN, Comptes des administrations publiques 2013



## Quelques références

- “ Règlement UE n° 549/2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne (= **Règlement SEC 2010**)
- “ Eurostat, *European system of accounts ESA 2010*, Luxembourg: Eurostat, 2013
- “ BNB, *Nouveaux regards sur les comptes nationaux*, 7ème séminaire de la BNB pour enseignants en économie du secondaire, Dossier pédagogique, 22 octobre 2014
- “ Cour des Comptes, *Document d'information relative à la méthodologie SEC*, Rapport adopté le 18 mai 2005
- “ J. Généreux, *Economie politique, Economie descriptive et comptabilité nationale*, Les fondamentaux, Hachette supérieur, 7ème édition, 2014
- “ F. Teulon, *Initiation à la comptabilité nationale*, Collection Major , PUF, 2009
- “ J-P Piriou et J. Bournay, *La comptabilité nationale*, Grands repères, Manuels, La découverte, 2012
- “ V. Vanelle, *Introduction à la comptabilité nationale*, Ellipses, Optimum, 2015